

Académie de POITIERS

Collège Jean Hay

25 avenue de Beaulieu

BP 30035

17320 MARENNES

PROCES – VERBAL de la séance du conseil d'administration N° 5

Du 1^{er} juillet 2021

Année scolaire : 2020 - 2021

Numéro de séance : 5

Date de transmission de la convocation aux membres : 16 juin 2021

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Madame Christine LALLEMENT - Principale

Secrétaire de séance : Mme Le Roy

Quorum : 13

Nombre de présents : 19

Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal du CA du 23/03/2021
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Bilan de l'orientation
4. Bilan de l'Association sportive
5. Bilan du CESC
6. Bilan de l'infirmerie
7. Bilan de la vie scolaire (sanctions)
8. Bilan des voyages et sorties
9. Structures rentrées 2021
10. Règlement intérieur
11. Autorisation de recrutement (AED)
12. Répartition des crédits globalisés
13. DBM pour information
14. DBM pour vote
15. Tarifs demi-pension
16. Autres tarifs
17. Conventions
18. Règlement départemental du SRH

19. Mise au rebut de vieux manuels scolaires
20. Acceptation de dons
21. Rapport évaluation EPLE
22. Questions diverses

Annexes :

- Annexe 1 : Bilan de l'orientation et de l'affectation
- Annexe 2 : Bilan de l'association sportive
- Annexe 3 : Bilan CESC
- Annexe 4 : Bilan de l'infirmerie
- Annexe 5 : Bilan de la vie scolaire 2020 – 2021
- Annexe 6 : Bilan des voyages et sorties
- Annexe 7 : Bilan prévisionnel séjour ski
- Annexe 8 : Structures rentrées 2021
- Annexe 9 : Mise en conformité du règlement intérieur avec la circulaire de 2019
- Annexe 10 : Autorisation recrutement AED
- Annexe 11 : Crédits globalisés
- Annexe 12 : Tarifs demi-pension
- Annexe 13 : Autres tarifs
- Annexe 14 : Règlement départemental SRH
- Annexe 15 : Rapport des évaluateurs externes
- Annexe 16 : Motion lue par les enseignants

17H30 19 membres votants, la séance du conseil d'administration peut débuter, le quorum étant atteint. (≥ 13)

Madame Le Roy accepte d'assurer le secrétariat de séance.

1) Madame Lallement propose de voter l'adoption du PV du CA du 23/03/2021 envoyé par mail aux membres du CA le 26 mars 21.

Pour : 19 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

Qualité		Titulaires			Suppléants		
		Nom - Prénom	[P]	Signatures	Nom - Prénom	[P]	Signatures
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme LALLEMENT Christine	P				
	Principal adjoint	M. LORIANT Laurent	P				
	Gestionnaire	Mme MALLIER Nathalie	P				
	C.P.E.	M. HINTZY Pascal	P				
ÉLUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	Conseiller Départemental M. VALLET Mickaël			M. MOINET Philippe		
		Conseillère Départementale Mme BAZIN Michèle			Mme CHEVET Monique		
	Commune Mairie	Conseillère municipale Mme LIÈVRE Frédérique	P		Conseiller municipal M. LEBLANC Nicolas		
	Communauté de communes	Mme BALLOTEAU Claude	E				
PERSONNALITE QUALIFIEE		Mme TARNOT Gisèle	P				
PERSONNELS de L'ÉTABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme LE ROY Christelle	P				
		M. JAMOIS Nicolas	P				
		M. MOUSSET Christophe	P				
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, santé	Mme PETIT Monique			Mme ELIE Patricia		
		Mme PERAUX Brigitte			Mme LECART Aline		
		M. LUQUE Sébastien			Mme PRADIER Priscilla		
PARENTS d'ÉLÈVES et ÉLÈVES	Parents d'élèves	Mme BETFORT Séverine	E		Mme BONNETTE Céline	x	
		Mme LANCEREAUX Céline	E		M. PECQUENARD Grégory		
		Mme DELEAU TETE Gaëlle	x		Mme TROUSSARD Aurélie		
		Mme BILLEAU Leslie	E		Mme PERON Séverine	x	
		Mme AULIER Karine			Mme DULUC Hélène		
		Mme GUIBERTEAU Karine			Mme BLANRUE Karine		
		Mme CHARBONNEAU Cathy			Mme GOURDIN Véronique		
	Élèves	M. CHATELAIN Aldric	E		M. BERLIOZ-CURLET Adrien		
		Mme GAUTIER Clara			Mme BOUVET Chloé		
		M. MASSON Luke			M. BIANCHETTI Romain		

Personnalités invitées :	Présent	Absent	Excusé
Agent Comptable M. Stéphane GOURBEILLE			

2) Madame Lallement procède au vote de l'ordre du jour.

Mme Lallement demande que le séjour à la Mongie et son budget prévisionnel pour l'année 2021/2022 soient ajoutés à l'ordre du jour car ils permettraient ainsi l'anticipation du paiement en plusieurs fois pour les familles.

Pour : 19 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

3) Madame Lallement présente le bilan de l'orientation et de l'affectation. Madame Aulier demande si un courrier a bien été remis aux familles des élèves non affectés. Madame Lallement le confirme (annexe 1).

4) Madame Lallement présente le bilan de l'Association sportive préparé par Monsieur Haimed (cf annexe 2).

Il démontre une bonne participation des élèves malgré des conditions sanitaires peu propices. Une réflexion est à l'œuvre pour augmenter la participation des filles encore trop faible.

Madame Aulier demande quel est le nombre de licences partagées.

Madame Lallement dit qu'elle n'a pas de réponse à donner pour l'instant. Elle indique qu'elle se renseignera auprès de Monsieur Haimed. Elle ajoute que l'an prochain 3 professeurs feront l'UNSS.

5) Madame Lallement donne la parole à Monsieur Lorient pour la présentation du 5^{ème} point à l'ordre du jour : bilan du CESC (cf annexe 3)

Monsieur Lorient présente les différentes actions, très nombreuses. Il précise que l'information aux élèves et aux parents a été faite en ce qui concerne le projet CUBES et aussi afin qu'ils soient présents lors de la remise de prix du concours d'affiche.

Monsieur Lorient remercie les équipes et les personnels du collège pour la participation de tous dans ce projet.

6) Madame Lallement présente le rapport d'activités infirmerie de Mme Lecart (cf annexe 4).

Il en ressort davantage de visites à l'infirmerie cette année notamment pour des besoins d'écoute liés à la crise sanitaire.

7) Madame Lallement donne la parole à Monsieur Hintzy pour la présentation du 7^{ème} point à l'ordre du jour : bilan de la vie scolaire (cf annexe 5).

M. Hintzy indique que le nombre de sanctions reste stable comparé à 2019, l'année 2020 ne pouvant servir de référence à cause des interruptions de cours liées au COVID-19.

Monsieur Hintzy insiste sur les difficultés rencontrées par le personnel de vie scolaire liées au COVID-19 : l'obligation du port du masque des élèves et la division de la cour en 4 parties correspondant aux 4 niveaux n'ont pas été faciles à faire respecter et ont été sources de tensions.

Madame Lallement précise également qu'à partir de la rentrée prochaine, elle fera appliquer à la lettre le règlement lié au téléphone portable. Elle rappelle que les téléphones doivent être impérativement éteints et dans les sacs. Si les téléphones sont apparents, ils seront systématiquement confisqués.

8) Madame Lallement présente le bilan des voyages et sorties (annexe 6).

Madame Mallier précise que la mairie, le conseil départemental et la DRAC ont participé au financement du projet slam,

Monsieur Vallet demande qu'une communication soit précisée aux familles lors des actions sur la provenance des financements.

Madame Lallement donne la parole à Monsieur Mousset pour le bilan du CDI.

Monsieur Mousset fait le point sur les projets et actions menées au CDI. Il regrette que le projet de festival du cinéma documentaire organisé avec une classe de 3^e n'ait pu aboutir à cause du COVID-19. Mais il précise qu'il est prévu que ce projet soit reconduit en 2021-2022 avec la même marraine du festival : Marion Gervais.

Le professeur rappelle qu'il a proposé des cours d'information-documentation en 6^e autour de la TV-Réalité et en 5^e pour réaliser des émissions de radio. Il parle des groupes de discussion co-animés avec Monsieur Hintzy qui semblent avoir été utiles en cette période plutôt anxieuse. Il termine par le projet « Lire en fête » qui consiste à faire venir 3 auteurs par an dans 4 établissements du secteur. Seuls 2 auteurs ont pu venir en 2020-2021.

Madame Lallement présente le futur projet pédagogique mené par Monsieur Merceron pour le voyage à la Mongie (annexe 7).

Le budget prévisionnel s'élève à 29 667 €. Ce projet concerne les 85 élèves de 6^{ème} sur un effectif attendu de 115 élèves. La part maximale par famille s'élèvera à 299 euros par élève.

Madame Aulier demande ce qu'il en sera si l'effectif prévu au budget est dépassé.

Monsieur Jamois répond qu'au regard des années précédentes et par expérience cela ne devrait pas arriver. Le cas échéant, les professeurs encadrants trouveraient une solution.

Pour : 19 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

9) Madame Lallement présente les structures pour la rentrée 2021/2022. (cf annexe 8)

6^{ème} : 23-24 élèves par classe. Madame Lallement précise que si nous n'avions pas eu les élèves de 6^{ème} pré-orientés en Segpa nous n'aurions pas eu la 5^e division et les classes auraient été bien plus chargées.

5^{ème} : 28 élèves par classe.

4^{ème} : 29 élèves par classe. Le niveau qui sera le plus chargé en effectif.

3^{ème} : 27 élèves par classe.

Monsieur Vallet demande quel est le delta entre les élèves de CM2 des écoles du secteur inscrits et le nombre d'élèves inscrits en 6e au collège de Marennes.

Madame Lallement répond que seulement 5-6 élèves ne seraient pas inscrits en 6ème au collège.

Monsieur Vallet précise qu'il serait judicieux de prévoir une communication volontariste pour montrer les richesses du collège. Il ajoute par ailleurs avoir saisi la rectrice au sujet des propos qui ont été tenus par un candidat lors des élections sur les abords du collège afin de mettre les choses au clair.

17h45 : Madame Lièvre quitte le CA.

10) Madame Lallement présente les changements du règlement intérieur pour la mise en conformité de certains points (cf annexe 9). Les objectifs de la commission éducative ainsi que la durée de maintien des sanctions dans le dossier administratif de l'élève : mise à jour sur les articles 24-27 et 15 du règlement intérieur.

Madame Lallement précise que la commission permanente s'est réunie préalablement pour aborder les modifications du règlement intérieur qu'elle soumet. Elle indique que ces modifications sont essentiellement des précisions légales et réglementaires qui ne modifient pas en profondeur le règlement. Le seul point qui fait débat parmi les membres du CA, et qui a fait débat lors de la commission permanente, concerne la tenue correcte des élèves. Les membres s'accordent sur le fait qu'il ne soit pas fait mention de l'interdiction des jeans troués mais que les ventres à l'air et décolletés plongeants sont à proscrire.

Pour : 17 votes

Abstention : 1 vote

11) Madame Lallement précise qu'il ne s'agit pas de recruter de nouveaux AED, toute l'équipe ayant répondu favorablement au renouvellement de leur contrat, mais de lui donner l'autorisation de renouveler les contrats des AED actuels (cf annexe 10).

Pour : 18 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

12) Madame Lallement donne la parole à Madame Mallier pour la répartition des crédits globalisés (annexe 11).

Madame Mallier précise qu'il reste une enveloppe importante de 5942,43 euros pour le renouvellement des manuels scolaires.

Madame Aulier demande si l'achat des manuels de grammaire par les familles à l'entrée en 6^{ème} pouvait être pris en charge par l'établissement.

Madame Lallement répond que les professeurs de lettres souhaitent que ce manuel soit conservé par les élèves tout au long de la scolarité et même après car on y retrouve la base de la grammaire. La somme demandée pour ce manuel correspond à 6 euros/an si l'on répercute son coût sur les 4 années.

Il est important de préciser aux familles qu'elles peuvent solliciter les fonds sociaux pour l'achat de ce manuel si besoin.

Pour : 18 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

13) Madame Lallement donne de nouveau la parole à Madame Mallier pour la présentation de DBM pour information.

Les points abordés sont les suivants :

- Big challenge
- Fonds social
- Matériel de SEGPA
- Lire en fête
- Subvention du département pour les réparations du matériel de cuisine

14) Madame Mallier présente ensuite les DBM pour vote.

Les différentes dépenses ont été engagées pour la réparation du portail, la centrale incendie, l'ascenseur ainsi que pour l'achat de vaisselle jetable pour cause de panne de lave-vaisselle.

Pour pallier ces dépenses et anticiper celles à venir, l'adjointe-gestionnaire demande un prélèvement sur fonds de roulement de 13 000 €.

Pour : 18 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

*Modification ordre du jour : demande de passer aux questions diverses avant le départ de Monsieur Vallet.
Demande acceptée par l'ensemble des membres du CA.*

Questions diverses :

1/ A la question posée par les enseignants concernant la réfection de la piste d'athlétisme et du plateau sportif, il est répondu que l'entreprise Eiffage s'est engagée à effectuer les travaux dans l'été.

De plus il est précisé que le terrassement, pour la mise en place des futurs modulaires prévus en octobre/novembre, sera réalisé à cette occasion.

Madame Mallier précise également qu'il serait souhaitable qu'il y ait un agent supplémentaire quand les modulaires seront présents dans l'établissement et qu'une demande a été faite en ce sens.

2/ A la question posée par les enseignants concernant la tonte aléatoire de la pelouse du terrain sportif, Madame Mallier précise qu'une convention a été signée pour une tonte tous les 15 jours. Il existe depuis le mois de mai un planning établi entre le collège et les services techniques de la commune avec des dates précises pour la tonte. Celui-ci sera reconduit à la rentrée en fonction des emplois du temps sur l'utilisation des terrains de sport.

3/ A la question posée par les enseignants concernant les travaux dans le gymnase, Monsieur Vallet répond que le montant de l'enveloppe ne peut être absorbé par l'intercommunalité qui en a actuellement la charge. Du fait de l'usage quasi exclusif par le collège et de la proximité du gymnase avec celui-ci, Monsieur Vallet dit avoir demandé à la direction du patrimoine d'étudier une autre possibilité.

19h35 : Départ de Madame Charbonneau

19h40 : Départ de Monsieur Vallet

15) Madame Lallement présente les tarifs pour la demi-pension (annexe 12).

Le département souhaite toujours harmoniser les tarifs de demi-pension pour l'ensemble des collèges. Les tarifs proposés en 2022 restent donc identiques à cette année.

Pour : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

16) Madame Mallier présente les autres tarifs (annexe 13) et indique qu'il n'y a pas de changements particuliers à part une légère augmentation du prix des carnets qui passe à 2€.

Pour : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

17) Madame Lallement présente les différentes conventions.

- Conventions sans incidences financières.

Pour : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

- Conventions avec incidences financières

a) Convention d'adhésion au groupement de commande du Lycée Rompsay pour les contrats obligatoires de contrôle et de maintenance

Pour : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

b) Convention avec le Lycée de la Mer et du Littoral pour la mise à disposition des plateaux techniques

Pour : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

18) Madame Lallement présente le futur règlement départemental du SRH (annexe 14) qui souhaite une harmonisation des services de restauration et d'hébergement des différents collèges.

Madame Mallier précise que le règlement présenté est un projet et qu'il correspond principalement à celui déjà appliqué au sein du collège si ce n'est la possibilité pour le personnel de déjeuner avec leur propre nourriture dans la salle des commensaux. Le projet définitif du département sera voté lors d'un prochain CA.

Avis favorable : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

19) Dans le cadre de la mise au rebut de vieux manuels scolaires, Madame Lallement demande l'autorisation au CA de les donner à des associations ou de procéder à leur destruction s'ils ne trouvent pas preneur.

Pour : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

20) Madame Lallement demande si les membres du CA acceptent un don du FSE en direction du collège pour la sortie au moulin du Fâ : 739,69 euros.

Pour : 16 voix, soit un vote à l'unanimité des votants présents.

19h40 : Départ de Madame Tarnot

21) Madame Lallement fait la lecture du rapport d'évaluation remis à l'établissement par les 3 évaluateurs externes (cf annexe 15).

Madame Bonnette représentante des parents d'élèves rappelle qu'au regard des évaluations des élèves de 6^{ème}, le niveau semble plus faible qu'ailleurs. Du fait de cette différence, elle dénonce l'impossibilité d'évoquer avec les évaluateurs la question des classes surchargées. Elle rappelle que l'allègement des effectifs des classes rendrait possible une remise à niveau des élèves et un suivi individualisé.

Les enseignants prennent la parole dans ce sens et informent les membres du CA qu'ils ont refusé d'assister à la remise du rapport pour ce motif.

Quelques erreurs sont relevées : c'est l'option LCE et non la classe bilingue anglais/espagnol qui ouvre sur moyens propres en septembre 2021 pour les 5^{ème} et 4^{ème}.

Au point 5, les membres du CA ne comprennent pas le sens de la phrase.

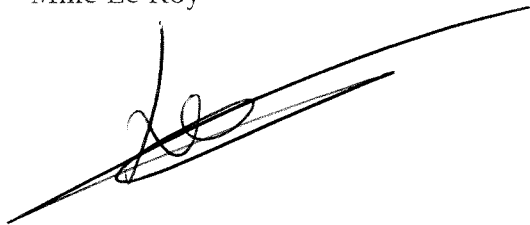
Madame Le Roy demande à prendre la parole pour lire une motion (annexe 16).

Mme Aulier précise qu'elle aurait pu être cosignataire de cette motion.

La séance est levée à 20 h 40.

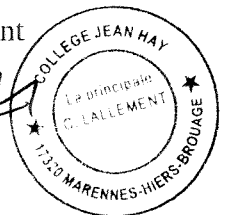

La secrétaire de séance,

Mme Le Roy



La Principale,

Mme Lallement



COLLEGE JEAN HAY
La principale
G. LALLEMENT
17320 MARENNES-HIERS-BROUAGE

Annexe 1

BILAN DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION

3A :

21 demandes 2GT

2 demandes CAP

21 décisions 2GT

2 décisions CAP

3B :

20 demandes 2GT

4 demandes 2PRO

2 demandes CAP

19 décisions 2GT + 1 proposition 2GT pour une demande 2PRO

5 décisions 2PRO – car 1 refus 2GT

2 décisions CAP

3C :

16 demandes 2GT

5 demandes 2PRO

3 demandes CAP

16 décisions 2GT + 1 proposition 2GT pour une demande 2PRO

5 décisions 2PRO + 1 proposition 2PRO pour une demande CAP

3 décisions CAP

3D :

15 demandes 2GT

7 demandes 2PRO

2 demandes CAP

15 décisions 2GT

7 décisions 2PRO + 2 propositions 2PRO pour des demandes CAP

2 décisions CAP

Résultats de l'affectation :

65 élèves affectés en 2GT

64 élèves affectés sur leur 1^{er} vœu – + 1 élèves ULIS

9 élèves affectés sur leur 2nd vœu

3 élèves affectés sur leur 3^{ème} vœu

2 élèves affectés sur leur 5^{ème} vœu

1 élève affecté sur son 7^{ème} vœu

6 élèves non affectés

12 élèves n'ayant formulé que des vœux CFA (= vœux de recensement)

Annexes 2

Bilan sportif de l'association sportive

Nombre de licenciés:

Malgré l'absence de compétition UNSS, le nombre de licenciés s'établit à 110 élèves (71 garçons et 39 filles).

Un chiffre stable et positif par rapport à l'année précédente mais avec une hausse marquée du nombre de licenciés filles (+ de 60%) qui était le point faible de l'association sportive.

Cette hausse s'explique en partie par l'ouverture d'un créneau futsal féminin qui a enclenché une dynamique au sein du collège et par l'attrait de plus en plus grand pour certaines activités de plein air telle que le surf.

Activités durant la pause méridienne :

L'association a dû adapter ses activités en fonction des recommandations sanitaires régulièrement actualisées.

Plusieurs activités ont ainsi été proposées durant la pause méridienne: Ultimate, tennis de table, badminton, futsal féminin, futsal garçons, handball.

Activités du mercredi après-midi:

Les compétitions et les échanges avec les autres collèges étant interdits, nous avons mis l'accent sur les activités de plein air à savoir: Surf, VTT, course d'orientation

Le badminton a été proposé comme activité complémentaire au gymnase.

Journée du sport scolaire en début d'année:

Beaucoup de succès avec 38 élèves ce qui représente la plus grande participation des collèges du district.

Nous avons fait le choix de programmer cette journée au Château de la Gataudière autour des activités de plein air.

Ainsi les élèves ont pu faire de l'acrobranche, du bubble foot et du karting à roulettes. Cette journée a été entièrement prise en charge par le service départemental UNSS qui a apprécié l'initiative.

Perspectives pour la rentrée prochaine:

Proposer davantage d'activités grâce à un animateur supplémentaire.

Mettre l'accent et poursuivre la dynamique pour toucher encore plus les filles.

Bilan annuel du CFSC – Année scolaire 2020-2021
- réunion du 21 juin 2021 -

Dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté, de nombreuses actions ont été réalisées cette année.
Dans les tableaux ci-dessous sont présentées les différents actions qui ont été menées ainsi que les perspectives de poursuite ou d'évolution des actions.

1) Actions menées en direction du Niveau 6ème

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
Citoyenneté / Bien vivre ensemble.	Tous 6e	- Cette journée d'intégration 6 ^e , permet d'emmener tous les élèves en vélo jusqu'à la plage de la pointe espagnole. Ils déjeuner sur site et participent ensuite à une action collective de nettoyage de la page ou des abords....	- reconduite à la rentrée, ce temps fort permet aux élèves de se découvrir dans un cadre différents
fonctionnement du cerveau	6eB	- est abordé notamment l'hygiène de vie, les émotions... - échanges autour de l'hygiène corporelle, l'hygiène de vie, le temps d'écran...	- probablement, à voir si possibilité de l'étendre à toutes les classes - reconduction prévue
Compétences psychosociales	6 ^e Segpa	- différents ateliers sur les bons usages dans les transports en commun (le bus)	- action reprogrammée pour l'an prochain (attente de confirmation de la date)
Prévention routière	Toutes classes de 6ème	- 4 ateliers proposés aux élèves pour être sensibilisés sur les économies d'énergie Rmq : moment riche entre les élèves et les différents intervenants (M Ducamp, intervenant ext. ou professeurs)	- action à poursuivre, programmée sur 4 ans.
EDD : Projet Cube'S	Toutes classes de 6ème	- sensibiliser les élèves sur l'importance du petit déjeuner (anglais/SVT/inf)	- à reconduire à la demande des enseignants en lien avec l'équipe de restauration
Petit déjeuner anglais	Tous 6e	- sensibiliser les élèves aux différents médias et sources d'informations	- reconduire l'an prochain
Information aux médias	Tous 6e		

2) Actions menées en direction du Niveau Seme

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
DD : Projet Cube'S	Seme Segpa	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'affiches pour la journée d'inauguration du projet Cube's. - participation aux différents ateliers mis en place. 	<ul style="list-style-type: none"> - action à poursuivre l'an prochain en 4^e, le projet se déroulant sur 4 ans
ASSRI	Tout élève de 5 ^e + quelques élèves	<ul style="list-style-type: none"> - très bon taux de réussite : 96 % - formation et entraînement assurés par les professeurs d'histoire-géographie 	<ul style="list-style-type: none"> - réfléchir à une action de sensibilisation (sur les 2 roues par ex)
la différence en général	SeB	<ul style="list-style-type: none"> - en classe entière puis en 1/2 groupe de parole les élèves évoquent leurs ressentis et vécus par rapport à des sujets tels que le harcèlement, le racisme, l'homophobie 	
Information aux médias	Tous 5e	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les élèves aux différents médias et sources d'informations Action venant en complément de l'action menée en 6e 	<ul style="list-style-type: none"> - reconduire l'an prochain
Réseaux sociaux et usage internet	Tous 5e	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des élèves sur les bons comportements à adopter sur internet et les réseaux sociaux et attirer l'attention sur le cyberharcèlement. 	<ul style="list-style-type: none"> - à reconduire en fonction des possibilités des partenaires (MAE)
Compétences psychosociales	Seme Segpa	<ul style="list-style-type: none"> - hygiène de vie, puberté, conscience de soi 	<ul style="list-style-type: none"> - reconduire l'an prochain

3) Actions menées en direction du Niveau 4eme

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
harcèlement et cyber-harcèlement	Tous 4e	<ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser les élèves à deux problématiques au travers de deux chansons : - <i>L'effet de Masse</i> interprétée par <i>Maëlle</i> - <i>Maux d'enfants</i> de <i>Patrick Bruel</i> et le rappeur <i>La Foune</i> <p>Ces deux textes ont permis d'aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les motifs d'un harcèlement - Les différentes façons de harceler ou de se faire harceler - Les conséquences pour un élève harcelé / pour un élève harcelé - Comment stopper le harcèlement - Approche du harcèlement en tant qu'adulte sur le lieu de travail par exemple <p>Remarque : échange intéressant avec les élèves.</p>	<p>Support utilisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le témoignage d'élèves ayant subi ce harcèlement - Une vidéo montée par des jeunes du Lycée <i>Marquette</i> : "Parle" <p>https://www.youtube.com/watch?v=UwA7-0XWTVg</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une vidéo de l'émission : Dans les yeux d'Olivier : Seuls contre tous avec le témoignage d'un jeune homme qui a essayé de s'immoler. <p>https://www.youtube.com/watch?v=29-4th719Fc&list=PL455s24r25 Début à 24'25</p>
Vie affective	Tous 4 ^e , en 1/2 groupe	<ul style="list-style-type: none"> - relation amoureuse, rencontre, émotion.... 	
Vivre ensemble	4eA	<ul style="list-style-type: none"> - respect des règles de vie en collectivités - respect élève/élèves, élèves/professeurs. 	

4) Actions menées en direction du Niveau 3ème

Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
Sensibilisation harcèlement	au Classe de 3eA	- Utilisation de 2 chansons pour lancer le débat	
Sensibilisation harcèlement	au Toutes classes de 3e	- 1ere séquence a été faite durant le confinement l'an passé sur le niveau 4ème (L'effet de Masse) et terminée pour toutes les 3èmes en septembre (Maux d'enfants).	
Sensibilisation harcèlement	au 3eA et 3eB	- séquence dans le cadre du cours d'anglais sur la thématique du harcèlement	
La liberté d'expression	Classe de 3eA	- débat sur cette thématique avec les élèves. Echanges riches avec les élèves	
Les différents niveaux de communication	Classe de 3eA	- faire prendre conscience aux élèves des différences lors d'échanges entre adultes/adultes, élèves/adultes, élèves/élèves, plus gestion des émotions.	
Hygiène de vie	Classe de 3eA	- Sensibilisation des élèves sur les produits addictifs (écran, drogues, ...), heure de couché, les différents cycles du sommeil dans une nuit et comment être en forme au cours d'un journée d'école.	
Egalité Fille/Garçon : question du consentement	3eA et 3eC	- travail sur des chansons et textes engagés de Jeanne Cherhal "Quand c'est non, c'est non"	
Vie affective	Tout élève de 3e	- consentement et contraception	- action à reconduire, à voir si en 1/2 groupe
ASSR2	Tout élève de 3e	- suite à la préparation en classe, taux de réussite de 98 % (2 absents à la session de rattrapage)	- réfléchir à une action de sensibilisation (danger de l'alcool au volant...)
Cadets de la sécurité	3 ^e inscrits dans le dispositif	Finalisation de la formation des Cadets avec 2 mercredis après midi sur les risques d'incendie dans les établissements accueillant du publique	- dossier proposé pour relancer le dispositif l'an prochain
Festival du film documentaire	3eA	- choix puis projection du documentaire « Swaggar », le racisme au travers du regard de jeunes de cité	- projet reconduit l'an prochain
La différence	Tous 3e	- lecture de texte et échanges avec les élèves sur la différence et l'homosexualité	- à reconduire si possible

5) Actions menées en direction de tous les Niveaux

Tous niveaux			
Intitulé action	Public concerné	Action menée	perspective
Compétences psychosociales	Dispositif ULIS	<ul style="list-style-type: none"> - apprendre à se connaître, différencier les émotions et reconnaître ses compétences - Elaboration d'un totem des lois des élèves 	
le fonctionnement du cerveau et des mémoires	Toutes 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	comment apprendre ? (mieux utiliser les outils proposés)	
Le risque électrique	Toutes 5 ^e et 4 ^e	(électrisation et électrocution) et les mesures de prévention ou de secours (défibrillateur, arrêt cardiaque, brûlures, numéros d'urgence)	
Formation des délégués	Tout élève délégué	<ul style="list-style-type: none"> - formation réalisée par le CPE (élection avec isolements, urnes... les différents instances...) 	- action reconduite l'an prochain
Atelier pâtisserie	Élève volontaire	<ul style="list-style-type: none"> - en lien avec l'équipe de restauration, participation à la réalisation de dessert 	- reconduit si les règles sanitaires le permettent
Fête de la Science	Tout élève et parent volontaires	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence sur « Vision et cerveau » - Exposition « Choyer votre cerveau » - Jeu d'évasion sur les piliers de l'apprentissage 	- action reconduite dans 2 ans lors du prochain événement.
Capacité attentionnelle		Amener les élèves à apprendre à se mettre au calme dès l'entrée en classe à l'aide d'exercice de respiration/relaxation	- atelier mis en place sur le temps de la pause méridienne si possible
Eco délégués	tous	Collecte des papiers	- reconduite l'an prochain et à renforcer auprès de tous les élèves
EDD	Élèves volontaires	<ul style="list-style-type: none"> - suite aménagement de la mare pédagogique, ruches, poules... 	- poursuite du projet l'an prochain
Groupe de parole	Élèves volontaires	<ul style="list-style-type: none"> - Temps de parole libre sur des sujets choisis par les élèves volontaires sur la pause méridienne 	
Valeurs de la république, liberté d'expression, laïcité	Toutes classes	<ul style="list-style-type: none"> - échanges autour de l'assassinat de Samuel Paty 	

6) Conclusion et perspectives.

Une année placée sous le protocole sanitaire ce qui n'a pas permis de réaliser certaines actions comme la formation PSC1 ou les cadets de la sécurité en 4e ou alors sous une forme réduite comme le festival du film documentaire avec 1 seule projection.

Dans le cadre de la prévention routière, une action de contrôle des cycles devraient être organisées à la rentrée prochaine (attente de retour de la demande auprès des services du département)

Il est projeté de mettre en place de nouvelles actions dans le cadre de la prévention routière ou dans le cadre de la lutte contre l'addiction aux jeux vidéos. En effet, cette année nous avons été confrontés à quelques cas d'élèves présentant une addiction importante aux jeux. Cette problématique est de plus en plus présente au collège et il sera important d'associer les parents à ces actions de sensibilisation.

Tout élève du collège a bénéficié à minima de deux actions dans le cadre du CESC cette année. De nombreux enseignants travaillent différents supports dans le cadre de leurs disciplines ou heure de vie de classe, participant ainsi à enrichir le programme d'actions menées dans le cadre du CESC.

Merci aux équipes pour leurs implications dans la proposition d'actions de sensibilisation envers les élèves du collège.

Annexes 4



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Charente-Maritime

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LECART Aline

Collège Jean Hay 17 320 MARENNES

2020-2021

Table des matières

Organisation générale.....	3
Effectifs.....	3
Moyens matériels.....	3
Locaux.....	3
Matériel infirmerie.....	3
Matériel informatique	3
Activités infirmerie.....	4
Pour le secondaire.....	4
Nombres de passages annuels	4
Motifs de passages.....	4
Dépistages obligatoires de la 12ème année	5
Voozano.....	5
Destinations après passages.....	5
Intervention dans le cadre des maladies contagieuses	5
Pour le primaire	5
Accueil- consultations infirmières et dépistages	5
Projets d'éducation à la santé et la citoyenneté.....	6
Formations.....	7
Bilan de votre pratique	7

Organisation générale

Effectifs

Le poste se répartit ainsi : 50% au collège Jean HAY de Marennes Hiers Brouage (Résidence Administrative) et 50% sur son Secteur.

Le Secteur regroupe les **Écoles Primaires** de : Bourcefranc Le Chapus; Marennes-Hiers-Brouage (=Marennes et Brouage) ; Saint Just Luzac et Nieulle sur Seudre.

Et les **Écoles Maternelles** de : Bourcefranc Le Chapus; Marennes-Hiers-Brouage (=Marennes et Brouage); Saint Just Luzac et Nieulle sur Seudre.

L'effectif 2020/2021 est de : 896 élèves pour le Secteur (941 pour 2019/2020) et 468 élèves pour le Collège (440 pour 2019/2020) (soit des effectifs en baisse par rapport à l'an dernier.)

Les effectifs des différents niveaux se répartissent comme suit :

Effectif élèves Collège de Marennes + Secteur

Année Scolaire 2020 / 2021

Poste Mixte = 50% Collège + 50% Secteur

Aline LECART à 86%

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	5ème	5ème	4ème	3ème	EGPA	ULIS
Bourcefranc Le Chapus Maternelle		21	14	22											
Bourcefranc Le Chapus Primaire					23	21	22	33	33						
Brouage				3	4	4	6	6	5						
Marennes Maternelle	4	39	48	36											
Marennes Primaire					49	45	48	56	44						
Saint Just Luzac		19	19	27	26	22	26	22	25						
Nieulle sur Seudre		17	14	15	22	15	9	18	14						
Collège Jean Hay Marennes										109	117	110	97	24	11
										468					
Total	4	96	95	103	124	107	111	135	121	896					
Soit Effectif Total		1364													

Spécificité du collège : 1 classe ULIS depuis la rentrée 2016/2017 et ouverture d'1 classe 6ème et d'1 classe 5ème EGPA cette année, ouverture de la 4ème EGPA prévue rentrée 2021/2022 et la 3ème pour la rentrée 2022/2023.

Moyens matériels

Locaux :

Spécificité : le centre médico-scolaire (CMS) est situé au sein du collège de Marennes avec une secrétaire présente une 1 journée à 1 journée 1/2 par semaine, le MEN et sept infirmières. De ce fait l'infirmier et le CMS forment un seul et même lieu. L'avantage : les dossiers médicaux sont à ma disposition immédiat. Les inconvénients : Difficulté pour les collègues infirmières de venir au CMS lors de mes 2 journées collège et de partager un seul et même bureau et impossibilité de recevoir des familles des élèves du 1er degré comme habituellement possible dans les autres CMS.

Matériel infirmerie :

Est à disposition à l'infirmier : une toise fixe au mur. Le matériel nécessaire au bilan infirmier (audiotest, échelle de Snellen (pour tester la vision), pèse personne (personnel)), matériel qui sert également aux bilans dans le 1er degré.

Matériel informatique

Un ordinateur fixe qui montre régulièrement des faiblesses. Je suis actuellement dans l'attente d'un changement d'outil informatique, la demande qui a été faite est un ordinateur portable afin de pouvoir utiliser le logiciel Sagesse dans le 1er degré et de faire plus facilement des actions de prévention.

Activités infirmerie

Pour le secondaire

Nombres de passages annuels (arrête au 17 Juin 2021, habituellement je rédige le rapport d'activité fin juin)

	Externes	Demi-pensionnaires	Internes	Adultes de l'établissement	autre
Nombre de passage à l'infirmerie	71 (contre 33 l'an passé)	982 (contre 756 l'an passé)	0	12 (contre 0 l'an passé)	

Motifs de passages

Besoins	nombres
Conseils en santé	237 (contre 128 l'an dernier)
Soins / traitements	553 (contre 490 l'an dernier)
Renseignements / ressources	264 (contre 196 l'an dernier)
Soins traitements protocole prescription	79 (contre 37 l'an dernier)
Suivi infirmier à l'initiative de l'infirmier-e	? car oubli de cocher sur Sagesse
Écoute relation d'aide	180 (contre 94 l'an dernier)
Suivi infirmier à l'initiative de l'élève	? car oubli de cocher sur Sagesse
Suivi infirmier à l'initiative de la famille	18
Suivi infirmier à l'initiative de la communauté éducative	? car oubli de cocher sur Sagesse
Contraception d'urgence administrée (majeure et mineure)	0 (idem l'an dernier)
Contraception d'urgence demandée	0 (idem l'an dernier)
Évènements graves	1 mais sur un autre établissement
Maltraitance	0 (idem l'an dernier)
Dispenses ponctuelles	2 (contre 4 l'an dernier)
Maladies transmissibles	Aide à la gestion du Covid

Dépistages obligatoires de la 12ème année

Effectif 6me	Nombre de dépistages obligatoires effectués	%
109 + 11 6ème EGPA	13	10,83%

VOUZANOO

Quel est votre taux de saisie sur pour les dépistages de la douzième année ?	Rencontrez-vous des obstacles à la saisie ?	Avez-vous des refus de saisie de la part des familles
10,83%	Le temps	Non

Destinations après passages

	Reprise activité scolaire	Famille	hospitalisation
Nombre	975	75	2

Intervention dans le cadre des maladies contagieuses

Crise covid et impact professionnel

Contact tracing	TAG	Tests salivaires	ATAG
Oui / non / rarement	Nombre de jours mobilisés	Nombre de jours mobilisés	Nombre de jours mobilisés
Oui	0	7 (+ 1 prévu prévu début juillet)	0

Pour le primaire

Accueil- consultations infirmières et dépistages

Pris en application de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, l'arrêté du 3 novembre 2015 précise désormais la périodicité et le contenu des visites de dépistage obligatoires prévues à l'article L.541-1 du code de l'éducation. Les élèves concernés par le dépistage infirmier sont pour la plupart en classe de 6ème, sinon en classe de CM2.

Au vu du manque de temps, de disponibilité d'effectuer ces bilans infirmiers à l'ensemble des élèves de 6ème (car trop difficile de fermer l'infirmerie pendant ces bilans, et ne pas oublier les autres missions de l'IDE qui occupent beaucoup notre temps) : j'ai pris le choix de réaliser les bilans infirmiers aux élèves de CM2.

Ainsi 120 sur 121 (1 absent) CM2 ont bénéficié d'un bilan infirmier cette année, soit 99,17%.

L'enregistrement sur Voozadoo n'a pu être effectué faute d'ordinateur portable pour se rendre dans le 1er degré.

Aucun élève de GS n'a pu bénéficier l'an dernier d'une visite médicale par le médecin scolaire. Afin de faciliter leur parcours éducatif et ne pas passer à côté de troubles visuels ou auditifs : j'ai réalisé cette année un bilan infirmier aux élèves de CP. Ainsi 124 sur 124 élèves de CP ont été vu, soit 100%.

L'an dernier très peu d'élèves de MS ont pu bénéficier d'un bilan par la PMI. A la demande de certains parents j'ai vu un certain nombre d'élèves de GS en bilan infirmier. A ce jour 48 sur 103 élèves de GS ont bénéficié d'un bilan infirmier, soit 46,6%.

Dans le cadre du suivi de la santé des élèves :

Sur l'ensemble du secteur, à la demande des élèves, des équipes ou des familles, j'ai effectué le suivi de 18 élèves.

Dans le cadre des élèves à besoin éducatif particulier :

Le médecin scolaire ne pouvant être présente et afin de faire le lien (MEN-Equipes enseignantes-familles), j'ai participé cette année à **16 ESS et 2 EE.**

Dans le cadre des activités de promotion de la santé :

Cf le tableau ci-dessous.

Projets d'éducation à la santé et la citoyenneté

Thèmes	Actions	Population concernée	Nombres de participants	Partenariat	Evaluation
Education à la sexualité	Vie affective 2h séparé filles/ garçons	4ème	110+ ULIS	IDE du réseau éclore et AS du collège	
	Contraception/conseil en classe entière	3ème	97+ ULIS	Moi seule	
	Puberté (séparé garçons/filles)	6ème et 5ème EGPA	24	Moi seule	
	Puberté/relation filles-garçons (en classe entière 2 séances d'1h30)	CM2	121	Moi et présence de l'enseignant(e) de la classe	
	Respect du corps-intimité (en classe entière 1 séance d'1h30)	CE1	26	Moi et présence de l'enseignante	

Addictions	Écran en classe entière 2 séance d'1h	6ème et 5ème EGPA	24	Moi seule	
	Écran en classe entière 2 séances 1h à 1h30	CM2	33	Moi et présence de l'enseignante	
	Écran en classe entière 2 séances 1h à 1h30	CE2	24	Moi et présence de l'enseignante	
secourisme	Le contexte sanitaire n'a pas permis de faire des sessions de formation GQS				
Service sanitaire	Pas de service sanitaire cette année				
GESTES BARRIERES COVID	En classe entière (1 séance de 30 minutes env.)	Les 4 classe de 6ème, les 2 classe d'EGPA et 1 classe de 5ème	169	Moi en présence du professeur principal	
	Réalisation d'un power point par mes soins sur les gestes barrières	Présenté par les professeurs principaux aux autres classe du collège	299	Proposition d'intervenir à la demande des enseignants	
	En classe entière (1 séance de 30 minutes env.)	5 classes	121	Moi et présence de l'enseignant(e) de la classe	
	Réalisation d'un power point par mes soins sur les gestes barrières	Envoyé au directeurs d'école		Proposition d'intervenir à la demande des enseignants	
Harcèlement	« Stop la violence en milieu scolaire » serious game (en classe entière 2h)	5ème	130+ ULIS	Moi avec le chargé de prévention harcèlement de la MAE	
	Conséquences harcèlement et réseaux sociaux (1h en classe entière=	3ème	24	Le professeur principal et moi	
Autres	Hygiène de vie (corporelle/sommeil) (en classe entière 2 séance d'1h)	6ème et 5ème EGPA	24	Moi seule	
	Égalité filles/garçons – Respect (lecture et échanges avec les auteurs	3ème	97	Atelier Trio – Documentaliste et moi	
	Respect- Climat de la classe (2 séances d'1h filles/garçons séparés et 2 séances d'1h classe entière)	4ème	28	Moi seule	
	CPS (mieux se connaître pour mieux s'accepter et accepter l'autre) 3 séances d'1 à 1h30	ULIS	11	AS et moi en collaboration avec l'enseignante et l'AESH d'ULIS	

Hygiène corporelle (séance d'1h en classe entière)	CP	72	Moi et présence de l'enseignante
Hygiène corporelle (séance d'1h en classe entière)	CE1	66	Moi et présence de l'enseignante
Petit déjeuner (séance d'1h en classe entière)	CE1	45	Moi et présence de l'enseignante
Sommeil (séance d'1h en classe entière)	CP	49	Moi et présence de l'enseignante

Formations

Intitulée de la formation	Nombre d'heures	Effectuées Oui / non	Réinvestissement de la formation dans le travail
Formation « UNPLUGGED »	2 Jours	Oui	Est prévu une rencontre Direction-Tremplin 17-AS et IDE du collège début juillet pour voir si organisation possible pour l'an prochain.
Remise à niveau formateur GQS	2h en visio	oui	Non pour cause du contexte sanitaire

Bilan de votre pratique :

A rajouter dans les projets d'éducation à la santé et la citoyenneté : ma participation à des animations sur la vie affective dans les collèges de Saint Pierre d'Oléron ; Le Château d'Oléron , La Tremblade et Saint-Agnant auprès des 4ème et de 3ème.

Suite à un événement grave survenu au collège de La Tremblade : j'ai également participé à une cellule d'écoute auprès des enseignants.

Il est à regrette que dans cette trame de rapport d'activités n'apparaît que certaines de nos missions.

N'apparaît pas les rencontres et entretiens téléphoniques avec les familles qui cette année à été en forte augmentation. Ainsi que le temps passé à faire du lien avec les partenaires extérieurs comme le CMPP ou le CMPEA.

Il me semblait également important de faire apparaître ma participation aux différentes instances, qui occupent de plus en plus le temps des infirmières scolaires. **Notre présence dans ces instances**

fait partie intégrante de nos fonctions et sont très importantes et essentielles car elles permettent de faire du lien et faire un travail pluri-disciplinaire notamment avec l'AS, le MEN, le COPSy, la direction, l'équipe enseignante, les partenaires extérieurs, et les familles.

Ainsi cette année, j'ai assisté dans le second degré, à :

- 26 ESS
- 5 EE
- 3 Commissions éducatives
- 4 Cellules de veille
- 2 Reunions CESC
- 2 Fonds sociaux.

Cette année est marquée encore par un contexte sanitaire difficile. On sent une lassitude et un impact très fort sur le moral des jeunes et des équipes et des familles. Ça s'est traduit par une très forte augmentation des passages « d'écoute et de relation d'aide » (plus du double) et la rédaction de 2 IP (contre 0 l'an dernier) par mes soins en plus de ceux rédigés par l'AS et certains enseignants.

Le contexte n'a également pas permis de poursuivre ou mettre en place certaines actions d'éducation à la santé (comme le projet harcèlement avec les 4èmes, le projet UNPLUGGED sur les CPS et les addictions ou un travail pluri-disciplinaire sur l'égalité filles-garçons avec les professeurs de français et de musique auprès des 3ème).

Je finirai par dire que ce fut une année difficile, car en plus de nos fonctions, le contexte sanitaire nous a mobilisés pour la gestion de cas contact (même si le secteur de Marennes a peu été impacté par rapport à d'autres secteurs) ou pour la réalisation des tests salivaires impactant notre temps sur le collège ou le secteur.

BILAN VIE SCOLAIRE 2020-2021

- Quelques rappels sur l'équipe vie scolaire :

L'équipe est constituée de 4 temps pleins d'assistants d'éducation, auquel s'ajoute un 3/4 temps et un mi-temps.

Les moyens sont maintenus pour la rentrée 2021 et l'équipe est reconduite à l'identique pour la rentrée prochaine.

Côté CPE, le poste à temps plein de Mr HINTZY est complété par le service de Mme DEVULDER. Titulaire sur Zone de Remplacement, elle est rattachée au collège J.Hay mais a été affecté en novembre au lycée Cordouan et à partir du mois de mars au lycée Dassault .

- Les tâches du service vie scolaire sont multiples et diverses:
 - Encadrement et surveillance des élèves dès 8h00 à la descente du bus, puis sur la cour et dans les couloirs aux récréations, durant le midi/2 et à la sortie de 16h45 avant la remontée dans le bus.
 - Contrôle des entrées et des sorties sachant qu'un élève qui fini ses cours avant 16h45 est systématiquement contrôlé en fonction de son régime de « liberté ».
 - Contrôle du passage et surveillance du self et de la cour de récréation ainsi que du foyer tous les midis.
 - Accueil et encadrement des élèves dans les 2 salles d' étude par des assistants d'éducation.
 - Au bureau vie scolaire, accueil des élèves, saisie des absences quotidiennes et régularisation des retours.
 - Gestion des retards, rdv. médicaux et carnets oubliés.
 - Assurer le service d'infirmerie les mardis, mercredis et vendredis.
 - Transmettre les nombreuses informations en direction des élèves et répondre aux nombreuses sollicitations des élèves (clés de casier oubliées, montée en ascenseurs,...) , des parents (« est-ce que mon fils a cours? ») et tous les tracas du quotidien.
 - Être un relais des CPE et des enseignants en terme d'informations pour la connaissance des situations d'élèves difficiles.

LES ABSENCES

Je n'ai pas de statistiques fiables à vous présenter . L'année a été amputée de deux semaines en avril et cela fausse les comparaisons statistiques et les données annuelles. De plus, le logiciel inclut les élèves déscolarisés et intègre tous les motifs, comme les stages et les sorties pédagogiques ce qui ne permet pas de mesurer précisément les absences.

Cependant, il apparaît que 60% des absences sont de nature médicale et 30% pour raisons familiales.

Le traitement des absences est effectué à l'aide du logiciel PRONOTE depuis 7 ans et il donne satisfaction dans le traitement quotidien. Il permet de traiter les absences signalées en direct par les enseignants heure par heure et d'avoir un état des absences immédiat. Cependant, des erreurs d'appel ou oubliées sont trop fréquemment constatées et provoquent des situations parfois délicates avec des parents . La vie scolaire est informée de la nature de l'absence de l'enfant. Mais, chaque jour, la vie scolaire doit contacter des parents qui ne se sont pas manifestés par l'envoi de SMS.

Les surveillants contrôlent le retour des élèves au collège par le prélèvement des billets de justification (ticket vert) mais quelques « irréductibles » oublient encore trop souvent de les

rapporter. Il faut alors les re-convoquer, parfois plusieurs fois et dans certains cas extrêmes, les sanctionner.

La grande majorité des élèves fréquente les cours de façon régulière. Cependant, quelques situations « d'absentéisme perlé » persistent et font l'objet d'un traitement du CPE et du professeur principal en lien avec les familles. Ce sont des élèves dont les absences s'accumulent au fil de l'année de façon discontinue et dont les justifications parentales semblent suspicieuses. Dans certains cas, l'assistante sociale est alertée et des signalements d'absentéisme sont déclenchés auprès des services de l'Inspection Académique. 11 situations préoccupantes d'absentéisme ont fait l'objet de signalements mensuels auprès des services de l'Inspection académique. Ce sont des cas particuliers liés à des situations familiales spécifiques.

RETARDS :

Il a été recensé 425 retards non justifiés, cette année, contre 636 en 2019 avec deux semaines de plus. C'est une baisse significative qui souligne une meilleure ponctualité de nos élèves. L'application d'une retenue pour 3 retards non justifiés s'avère toujours efficace. Ainsi, 33 retenues ont été effectuées pour ce motif contre 76 en 2019.

MOTS DISCIPLINES :

Les mots disciplines inscrits dans le carnet de correspondance sont saisis dans le logiciel PRONOTE par les assistants d'éducation et font l'objet d'une convocation et d'un entretien systématique au bureau des CPE. Cela permet aux parents de les consulter si les élèves « oublient » de leur présenter et à l'ensemble des personnels d'en prendre connaissance. De plus, si l'enfant perd son carnet, les mots n'auront pas disparu.

1405 mots ont été saisi sur PRONOTE (contre 1431 en 2019 année comparative) avec des motifs très divers concernant principalement des problèmes de comportement en classe ou en étude. D'une façon générale, ils précisent toutes les entorses au règlement intérieur. Le niveau 4ème (le plus problématique cette année) cumule 490 mots, les 5èmes 360, les 6èmes 395 et les 3èmes 192.

RETENUES :

709 retenues ont été attribuées sur les deux premiers trimestres (contre 742 il y a deux ans). Elles sont planifiées et mises en œuvre par les CPE et les assistants d'éducation sur les temps libres de l'élève au début ou en fin de journée et sur le midi/2. De plus, une séance collective, encadrée par un assеду, s'est tenue chaque semaine. 75 % des retenues sont délivrées par la vie scolaire (244 par les assedus et 250 par les cpe) et un quart par les enseignants (195). L'équipe vie scolaire (assedus et cpe) délivre **la majorité des punitions** alors que l'élève passe 3/4 de son emploi du temps avec les enseignants. Une réflexion devra vraiment se mener à l'avenir sur ce déséquilibre. Le motif le plus fréquent est **l'accumulation des mots disciplines (223), puis les manquements au comportement (151)**. Pour rappel, chaque mot discipline inscrit dans le carnet doit être signé par les parents puis présenté au CPE pour un entretien. Dès que l'élève cumule 4 mots, il est mis en retenue par le CPE.

L'usage du portable est interdit dans l'établissement et les téléphones sont toujours confisqués, 21 cette année et remis par la suite aux parents.

Le phénomène se stabilise et reste mineur au rythme de moins d'une confiscation par semaine en moyenne. Cela dit, il est évident que des élèves utilisent discrètement leur portable dans l'établissement à certains moments.

SANCTIONS :

71 mesures d'**exclusion temporaire** (contre 50 il y a 2 ans) ont concerné 31 élèves du collège pour des faits d'insolence caractérisées envers des personnels, de violence et de menace envers des élèves principalement. 24 mesures ont été effectuées en inclusion. L'élève est exclu des cours mais reste dans l'établissement sous la responsabilité du CPE à travailler durant toute la journée.

Deux conseils de discipline ont été réunis durant l'année.

EXCLUSION DE COURS :

151 exclusions de cours (contre 250 il y a 2 ans) ont été recensées durant l'année soit une chute probable de 30 % des événements. Cela dit, il y a eu 2 semaines de suppressions au mois d'avril ce qui modifie la comparaison. Par ailleurs, les exclusions « sauvages », élèves invités à se poster aux abords de la salle de classe pendant un temps plus ou moins long, se pratiquent encore et modifient la fiabilité de ce paramètre. Pour rappel, les élèves exclus de cours sont pris en charge par les CPE ou la Direction, parfois sans motif et sans travail, ce qui ne facilite pas la remédiation. Il sera nécessaire de mener une réflexion pour définir une prise en charge plus adaptée de ce type d'élève.

ETUDE :

C'est l'activité qui pèse le plus lourd sur le service. En effet, il s'agit d'accueillir jusqu'à 45 élèves dans une salle et les inciter à travailler dans le calme. Cela s'avère difficile pour certains élèves peu enclins à l'effort et la fin de journée est toujours moins propice à l'action cérébrale...

Certains jours, il faut ouvrir jusqu'à 3 salles sur le même créneau. Il faut différencier les études régulières où l'élève a pu anticiper et prévoir de l'activité et les études irrégulières générées par les absences ponctuelles de collègues dont on a connaissance le jour même et qui ne sont donc pas programmées... D'une manière générale, les séances ont bien fonctionné et les assistants d'éducation ont su instaurer de bonnes conditions de travail.

Le 1/4 d'heure lecture fonctionne pour la 2^{ème} année et impose à l'élève d'effectuer une lecture de son choix. Nous essayons d'encourager la pratique du livre car trop d'élèves se contentent de parcourir un magazine.

DEVOIRS FAITS :

En lien avec les instructions ministérielles, le collège a reconstruit le dispositif devoirs faits. Il s'agit de proposer pour chaque enfant dans l'établissement un temps d'étude accompagné pour réaliser leurs devoirs. Chacun a ainsi la possibilité de travailler en groupe plus ou moins réduits pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire avec l'aide d'un personnel quand il en a besoin. 146 élèves de tous les niveaux ont été accueillis sur 18 créneaux (1 heure par semaine). Encadré par 1 enseignant et des assistants d'éducation, il a permis d'accompagner les élèves dans leur apprentissage et de remédier à certaines difficultés. Cependant, des freins apparaissent comme les groupes à double niveau qui complexifient la tâche de l'encadrant. De plus, certains créneaux (ex : la première heure du lundi matin) ne sont pas très pertinents car la plupart des élèves ont déjà effectué leurs devoirs. La salle d'étude n°2 n'est pas équipée en vidéo projecteur. Enfin, les enseignants développent le travail sur des supports numériques qui nécessitent l'accès aux ordinateurs. (un pc par classe).

MIDI-DEUX :

Cette année , l'application du protocole sanitaire n'a pas permis la mise en place des activités du midi-deux car le brassage des élèves n'étaient pas possible. Le Cdi a pu recevoir des élèves en respectant l'appartenance à une classe et les allègements du protocole au 3ème trimestre ont permis à l'Unss, la relaxation et les groupe de discussion de refonctionner.

MANUELS SCOLAIRE : Les assistants d'éducation gèrent la distribution et la récupération des manuels scolaires au début et en fin d'année.

CONCLUSION :

L'activité du service vie scolaire en 2020-2021 fut intense comme chaque année.L'application des protocoles sanitaires a mobilisé activement l'équipe vie scolaire. Le bureau des assistants d'éducation est extrêmement sollicité par les élèves, les parents, les enseignants et parfois la direction. Je tiens à souligner le professionnalisme, la rigueur et la patience de l'équipe Vie Scolaire parfois confrontée à des situations de mécontentement et/ou d'exaspération. De plus, la présence de Mme Devulder Cpe Tzr présente les lundis et mercredi matin, a renforcé et complété l'action éducative. L'application des protocoles sanitaires a mobilisé activement l'équipe vie scolaire. Le port du masque quotidien a impacté sévèrement la vie des élèves et des personnels et les restrictions sur la cour de récréation (une zone par niveau) ont été très compliquées à faire respecter par les assistants d'éducation. Souhaitons que la rentrée prochaine s'effectue sous de meilleures auspices.

—

Enfin, je tiens à saluer le soutien de la Direction qui s'est toujours montrée disponible et à l'écoute en cas de besoin.

Merci pour l'écoute de ce compte-rendu parfois fastidieux !

Le CPE

BILAN DES SANCTIONS 2020-2021

- Conseils de discipline : 2
 - Commissions éducatives : 7
 - Exclusions/inclusions : 24
dont 5 élèves de 6ème, 3 5ème, 5 4ème et 3 3ème.
 - Exclusions temporaires : 40 mesures prises pour un total de 83 journées
dont 5 élèves de 6ème, 5 5ème, 9 4ème et 2 3ème.
- Motifs : -Attitude incorrecte, refus d'obéissance (violence verbale) : 26
- Violence physique : 9
 - Comportement dangereux (portant atteinte aux autres) : 7
 - Quitte l'enceinte du collège (sans autorisation) : 5
 - Incivisme : 4

P.HINTZY

PROJETS REALISES SUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Projets	Origine des dépenses	Sources de financement				TOTAL RECETTES
		TOTAL DEPENSES	Familles	F.S.E.	Collège	
PETIT DEJEUNER ANGLAIS	Denrées	193,48			193,48	193,48
BIG CHALLENGE	Frais d'inscription	320,00	120,00	200,00		320,00
DANSE HIP HOP Association Openmindz	Forfait intervention	1 630,00			1 630,00	1 630,00
ATELIER SLAM Tatie O	Forfait intervention	300,34*			300,34	300,34
LEGION ROMAINE PLAYMOBIL M. Hillairaud	Forfait intervention	400,00			400,00	400,00

* montant apparaissant dans la comptabilité budgétaire de l'établissement et versé à la commune de Marennes qui, avec la DRAC et le Conseil départemental de la Charente-Maritime, prendra à sa charge le reste des dépenses (convention du 13/01/21 votée au CA du 01/02/21)

Collège Jean Hay

17320 - MARENNES

BILAN VOYAGES ET SORTIES 2020/2021

Destinations	Origine des dépenses			Sources de financement						
	Intervenants / Localisation	Visites	Transport	TOTAL DEPENSES	Familles	F.S.E.	Sv° ETAT 13ADP	CD17	Collège	TOTAL RECETTES
THEATRE AU COLLEGE	Coyote Minute	Forfait		1 476,00 €	- €	600,00 €		600,00 €	276,00 €	1 476,00 €
AMPHITHEATRE	Saintes	70,00 €		70,00 €			70,00 €			70,00 €
MOULIN DU FA	Barzan	365,50 €	443,00 €	808,50 €	- €	739,69 €			68,81 €	808,50 €
LES FOURBERIES DE SCAPIN THEATRE	Le Château d'Oléron		315,00 €	315,00 €	- €				315,00 €	315,00 €
LE REVE D'ICARE	Royan		598,00 €	598,00 €	- €				598,00 €	598,00 €
COLLEGE AU CINEMA	Marennes l'Estran	247,50 €		247,50 €	- €			148,50 €	99,00 €	247,50 €

Annexes 8

STRUCTURES 2021/2022

Niveau 6^{ème} :

5 Divisions incluant 6 élèves ULIS, 8 élèves pré-orientés EGPA et 102 élèves 6eme ordinaires (total 116 élèves) soit 23 ou 24 élèves par classe

Niveau 5^{ème} :

4 divisions pour un effectif prévisionnel de 112 élèves dont 3 ULIS soit 28 élèves par classe

1 division de 5^{ème} SEGPA ; 15 élèves prévus

Niveau 4^{ème} :

4 divisions pour un effectif prévisionnel de 116 élèves dont 2 ULIS soit 29 élèves par classe

1 division de 4^{ème} SEGPA ; 13 élèves prévus

Niveau 3^{ème} :

4 divisions pour un effectif prévisionnel de 108 élèves soit 27 élèves par classe

Pour rappel :

Seuil / classe : 28 élèves en 6^{ème} ; 30 sur les niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} et 16 élèves en SEGPA par niveau

Commission Permanente et Conseil d'Administration du 1^{er} juillet 2021

Mise en conformité du Règlement Intérieur avec la circulaire de 2019 et ajouts de précisions comme suit :

Article 15.

Après la phrase « dans un souci d'éducation partagée, le collège doit être reconnu comme un lieu d'enseignement respecté et notamment par le port de tenues décentes et adaptées »,
ajouter « (par exemple : pas de ventre à l'air, pas de décolletés plongeants, pas de shorts ou de jupes trop courts) »

Article 24. Les sanctions disciplinaires

Après « décret du 30 août 1985 modifié », ajouter : « par la circulaire n°2019-122 du 03/09/2019 – BO N°32 du 05/09/2019 »

Puis après « elles seront notifiées dans le dossier », remplacer « scolaire » par « administratif » de l'élève, le reste de la phrase étant supprimé.

Ensuite, il s'agit de compléter ce qui est déjà indiqué comme suit :

- Avertissement écrit *ajouter* : « effacé à l'issue de l'année scolaire »
- Blâme, *ajouter* « effacé à l'issue de l'année scolaire suivante »
- Mesure de responsabilisation, *ajouter* « effacée à l'issue de l'année scolaire suivante »
- Exclusion temporaire de 8 jours maximum, assortie ou non d'un sursis, *ajouter* « effacée à l'issue de la 2^{ème} année scolaire suivant celle du prononcé de la sanction »
- Exclusion définitive de l'établissement, assortie ou non d'un sursis partiel ou total, *ajouter* « effacé au terme de la scolarité dans le 2nd degré »

Article 27. La commission éducative

Une commission éducative est présidée par le chef d'établissement. *Remplacer la suite par* : « Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas à ses obligations scolaires. Elle doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée.

Modifications acceptées par le CA du 1^{er} juillet 2021

Division de l'organisation scolaire
et de l'enseignement supérieur
Bureau DOSES1
Affaire suivie par :
Mélanie BERTON PAIN
Tél : 05 16 52 67 30
Mél : melanie.pain@ac-poitiers.fr

22 Rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Poitiers, le 29 mars 2021

La rectrice de l'académie de Poitiers
à
Madame, Monsieur le chef d'établissement

CLG
JEAN HAY
MARENNES HIERS BROUAGE

S/C de Madame l'inspectrice d'académie
Directrice des services départementaux
de l'Education Nationale de la Charente Maritime

Objet : Dotation budgétaire d'assistants d'éducation - Rentrée 2021

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-dessous, pour l'année scolaire 2021-2022, le nombre d'ETP d'assistants d'éducation dont la rémunération est budgétée pour votre établissement :

Type établissement	Etablissement	Ville	Dotation Assedus
CLG	JEAN HAY	MARENNES HIERS BROUAGE	5,25

Vous veillerez à ne procéder à aucun recrutement vous conduisant à avoir un nombre d'ETP d'assistant d'éducation supérieur à cette dotation.

Les moyens de remplacement des assistants d'éducation absents (congé maladie, congé maternité...) sont gérés par le bureau de la DOSES 1. Ces moyens vous seront délégués après application d'un délai de carence de 15 jours suivants la date du début de l'absence (sauf si présence d'un internat dans l'établissement). Ils permettent le recrutement d'un assistant d'éducation remplaçant pendant la durée de l'absence, à l'exclusion des périodes de vacances scolaires.

Pour toute demande de remplacement durant l'année scolaire, je vous remercie de bien vouloir utiliser l'adresse fonctionnelle suivante : remplacement-aed@ac-poitiers.fr en précisant les Nom, Prénom, quotité de service, dates d'absence de l'assistant d'éducation concerné, et en joignant une pièce justificative (arrêt de travail ou certificat).

Le service de la DOSES se tient à votre disposition pour toute autre précision.

Par la présente, je prie d'agréer,
le secrétaire général d'académie,

Jean-Jacques VAL

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers

CREDITS GLOBALES 2021
REPARTITION DE LA DOTATION ET TRANSFERT
ENTRE ACTIVITES

DOTATION 2020 : 800 €

DOTATION 2021 : 800 €

GESTION 2021	Crédits disponibles - Reliquats années antérieures	DOTATION 2021	Transferts entre activité de 13MS à 13REP et 13COR	Solde après transfert
Manuels scolaires - 13MS	6 826,48 €	0,00 €	-884,05 €	5 942,43 €
Reprographie - 13REP	0,00 €	0,00 €	760,65 €	760,65 €
Carnets correspondance - 13COR	0,00 €	800,00 €	123,40 €	923,40 €
TOTAL	6 826,48 €	800,00 €		7 626,48 €



INDICE MAJORE
COLLEGE : Jean HAY – 17320 – MARENNES
Conseil d'administration du : jeudi 01 juillet 2021

RESTAURATION SCOLAIRE DANS LES COLLEGES
TARIFS POUR L'ANNEE 2022

En application de la Loi n°2004-809 du 13/08/04 et de l'article R531-52 du Code de l'Education

Effectif total prévisionnel :	480	Nbre prévisionnel de demi-pensionnaires :	440
Nombre de service par semaine : (Cocher la case correspondante)	4	<input checked="" type="checkbox"/>	ou/et
		5	<input type="checkbox"/>
Nombre total de jours de fonctionnement :	140		<input type="checkbox"/>
dont	Trimestre 1 :	43	<input type="checkbox"/>
	Trimestre 2 :	44	<input type="checkbox"/>
	Trimestre 3 :	53	<input type="checkbox"/>

TARIFS ELEVES DU COLLEGE : demi-pensionnaires et externes

Tarifs	Forfaits et ticket en €				
	2021	2022	Taux d'augmentation		
Forfait demi-pensionnaire sur 4 jours	435,40 €	435,40 €	0,00%	soit	3,11 € € le repas
Forfait demi-pensionnaire sur 5 jours				soit	€ le repas
Forfait interne sur 4 nuits				soit	€ le repas
Elève à la carte chargeable					
Elève externe du collège	4,50 €	4,50 €	0,00%		

TARIFS COMMENSAUX

Catégories :	Tarif 2021	Tarif 2022	Taux d'augmentation	Nombre de Tickets
				2022
Elève extérieur au collège (autres collèges, écoles primaires...)	2,50 €	2,50 €	0,00%	
Indice inf 394, personnel non titulaire	3,15 €	3,15 €	0,00%	
Indice compris entre 394 et 490	4,05 €	4,05 €	0,00%	
Indice sup 490	4,55 €	4,55 €	0,00%	
Hôte de passage	5,80 €	5,80 €	0,00%	
Repas exceptionnels	10,00 €	10,00 €	0,00%	

Taux de charges communes de fonctionnement

	2021	2022
Pour les demi-pensionnaires	16.00 %	16.00 %
Pour les internes	%	%
Pour les commensaux	18.00 %	18.00 %

TARIFS 2022**TARIFS DEGRADATION**

Carnets de correspondance	2 €
Manuels Scolaires	20 % par tranche de dégradation (5 tranches de dégradation). Facture calculée automatiquement par le logiciel LDE. Valeur de rachat en cas de perte ou de non restitution.
Tout matériel (pédagogique ou non)	valeur de rachat en cas de perte ou de dégradation
Livres CDI	valeur de rachat en cas de perte, de non restitution ou de dégradation
Plickers	1 € la carte
Carte Turboself	4 € en cas de perte ou de détérioration
Perte ou dégradation clé /bip portail	Valeur de remplacement

TARIFS COÛT COPIE

Coût pour une copie Noir et Blanc A4 ou A3	0.15 €
Coût pour une copie Couleur A4 ou A3	0.30 €

MISE A DISPOSITION LOGEMENT A LA NUITEE ET LOCAUX HORS TEMPS SCOLAIRES

Nuitée	15 €/nuitée charge comprise
Mise à disposition des locaux hors temps scolaires	Salle 10€ /heure à spécifier dans la convention

MISE A DISPOSITION DU MINIBUS

Trajet supérieur à 100 km	0.20 € / km
Trajet inférieur à 100 km	0.60 € / km
Coût mise à disposition minibus UNSS et/ou FSE	0.10 €/km

REGLEMENT DEPARTEMENTAL DES SERVICES DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT DES COLLEGES PUBLICS DE LA CHARENTE-MARITIME

PREAMBULE

L'article L213-2 du code de l'éducation confie au Département notamment l'accueil, la restauration et l'hébergement, à l'exception des missions d'encadrement et de surveillance, dans les collèges dont il a la charge.

Par convention conclue en 2006, le Département de la Charente-Maritime a confié aux établissements scolaires la gestion du service de restauration conformément à ses préconisations.

L'article R531-52 du code de l'éducation précise que le Département fixe les tarifs de la restauration et d'hébergement dans les collèges.

Le service de restauration contribue à l'accueil des élèves et à la qualité du cadre de vie au collège. Il favorise l'accomplissement de sa mission éducative et, à ce titre, fait partie intégrante du projet d'établissement. Il contribue également aux missions éducatives, notamment au goût et à la santé grâce à la découverte d'une alimentation variée, équilibrée et de qualité avec une intégration de produits issus de l'agriculture biologique, de terroirs, de saison... Il contribue à l'apprentissage de la citoyenneté par le respect des règles de bonne conduite, d'autrui notamment des personnels techniques et de service, le respect de la nourriture et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Conformément à l'article R421-10 du code de l'éducation, l'accès et la surveillance de la salle de restauration sont assurés par la Vie Scolaire, sous l'autorité du chef d'établissement.

OBJET

Le présent règlement départemental a pour objet de déterminer le cadre d'accueil des convives dans les services de restauration et d'hébergement du Département et de garantir l'équité entre les usagers.

CHAPITRE I : L'ACCUEIL DES COLLEGIENS

Article 1 : Les modalités d'accès au service de la restauration scolaire

1.1. L'accès

Selon sa capacité d'accueil, le service de la restauration admet :

- les élèves inscrits dans l'établissement en qualité de demi-pensionnaires ou d'internes ;
- les élèves externes qui peuvent être amenés à déjeuner exceptionnellement à la demi-pension, sous réserve de l'accord du chef d'établissement ;
- les élèves extérieurs, internes-externés ;
- les stagiaires pour lesquels une convention a été conclue entre le Département, l'établissement d'accueil et l'établissement d'origine.

Les élèves adhérents à l'association sportive de l'établissement ont la possibilité d'apporter un panier repas les mercredis où l'association sportive est en activité. Ils sont autorisés à prendre leur repas dans le réfectoire à condition qu'ils laissent les lieux propres et en ordre.

1.2. L'inscription

Le représentant légal inscrit son (ou ses) enfant(s) au service de la demi-pension et à l'internat, uniquement auprès du collège, en début d'année scolaire.

Le choix du régime (demi-pensionnaire, interne ou externe) s'effectue pour l'année scolaire. Etre demi-pensionnaire implique une fréquentation régulière au service de restauration.

Le collège détermine le régime des élèves qui prennent régulièrement des repas à la prestation (« au ticket »).

1.3. Les types de formules

Selon les règles de fonctionnement de l'établissement, il pourra être proposé les formules suivantes :

- forfait annuel (sur la base du nombre de service hebdomadaire) ;
- à la carte ;
- au ticket.

Pour les établissements concernés, les élèves demi-pensionnaires doivent être munis d'une carte afin de pouvoir accéder au service de restauration. Cette carte, mise à disposition gratuitement lors de la première inscription de l'élève dans le collège, est valable durant toute la scolarité de l'enfant dans l'établissement. En cas de perte ou de dégradation de leur carte, les élèves devront acheter une nouvelle carte au prix voté en conseil d'administration. La carte d'accès est strictement personnelle et ne peut être prêtée.

1.4. Horaires d'ouverture

La plage horaire de la pause méridienne est définie par chaque établissement selon les préconisations de la collectivité territoriale et de l'organisation pédagogique.

1.5. Les dispositions dérogatoires

Le chef d'établissement peut autoriser un changement de régime sur le trimestre en cours ou à venir pour des raisons majeures dûment justifiées (déménagement, raison médicale...).

Pour les collèges pratiquant un forfait annuel, le représentant légal de l'élève devra remettre au préalable une demande écrite au minimum 15 jours avant la fin d'un trimestre scolaire et les justificatifs au chef d'établissement afin que ce dernier puisse prendre en compte le changement de situation.

1.6. L'impact des décisions d'exclusion

Au sein de la demi-pension et durant la pause-déjeuner, le convive doit respecter les règles inscrites au règlement intérieur du collège.

Les décisions d'exclusion et leur mise en œuvre relèvent du chef d'établissement, et le cas échéant, du conseil de discipline

L'exclusion définitive se traduit par la perte du régime de demi-pensionnaire et donne lieu à une remise d'ordre (cf. article 3).

Article 2 : Les modalités de paiement

2.1. Les tarifs

Les tarifs de la restauration sont fixés par le Département pour une année civile. Il est précisé que le coût réel d'un repas se situe entre 8 € et 10 €. Le Département applique aux collèges un tarif social.

Le mode de facturation repose sur la formule choisie par l'établissement.

2.2. Le paiement

Les frais sont payables d'avance, par trimestre, dès réception de la facture adressée par le collège aux familles. Tout trimestre commencé est dû.

Dans le cadre du paiement à la carte, cette dernière doit être suffisamment alimentée par les familles.

Les familles disposent, selon les établissements, des modes de paiement suivants :

- par prélèvement automatique. Il appartient aux familles de signaler les changements de domiciliation bancaire. En cas de rejet de prélèvement, l'agent comptable peut fixer comme règle la perte du droit d'user ce mode de paiement au deuxième incident ;
- par carte bancaire ou virement bancaire ;
- paiement en ligne ;
- par chèque à l'ordre du collège ;
- en espèces numéraires à la caisse comptable conformément au seuil légal.

2.3. Recouvrement

Le recouvrement relève de la responsabilité de l'agent comptable de l'établissement scolaire, après transmission des factures aux familles par l'établissement scolaire, ordonnateur.

Sur décision de l'agent comptable, des délais de paiement ou un paiement échelonné pourront éventuellement être accordés par le chef d'établissement sur demande écrite du représentant légal.

Toutefois, une procédure amiable est lancée en amont par l'établissement scolaire afin de permettre un recouvrement négocié dans les meilleurs délais (relances par courrier, aides proposées). L'agent comptable fixe le calendrier des relances globales. Si aucune issue favorable n'est trouvée malgré les démarches entreprises, le dossier est transmis par l'agent comptable à un huissier pour procéder au recouvrement.

Les échéances sont les suivantes pour le paiement au forfait :

Trimestres scolaires	Période
1 ^{er} trimestre	de la rentrée de septembre au 31 décembre
2 ^{eme} trimestre	du 1 ^{er} janvier au 31 mars
3 ^{eme} trimestre	du 1 ^{er} avril au 10 juillet

Article 3 : Les remises d'ordre

L'objectif des remises d'ordre est de permettre aux familles de bénéficier d'une réduction lorsque l'élève ne fréquente pas le service de restauration de manière prolongée. Toutefois, afin de prévenir toute désorganisation du service qu'impliqueraient des absences répétées et injustifiées, les cas ouvrant droit à ces remises doivent être limités et préalablement définis.

Les remises d'ordre sont accordées par le chef d'établissement.

3.1 Accordées de plein droit dans les cas suivants :

- participation à un stage obligatoire, une sortie pédagogique ou un voyage organisé par l'établissement, lorsque l'établissement ne prend pas en charge le repas ;
- durant les journées d'épreuves du Diplôme National Brevet (DNB) en l'absence d'accueil par l'établissement pour les sixièmes, cinquièmes et quatrièmes ;
- fermeture de la demi-pension sur décision du chef d'établissement ou des autorités compétentes ;
- changement d'établissement de l'élève ;
- renvoi temporaire (à compter de 5 jours consécutifs) ou exclusion définitive de l'élève sur décision du conseil de discipline ;
- fin anticipée de l'année scolaire liée à l'organisation de l'établissement ;
- décès de l'élève.

La remise d'ordre est accordée sans délai de carence : le remboursement concerne la période entière.

3.2. Accordées sous condition et sur demande des familles

La remise d'ordre est attribuée sur demande écrite des familles, accompagnée le cas échéant de justificatifs, dans les cas suivants :

- grève des transports, intempéries, à compter de 5 jours consécutifs de fonctionnement de l'établissement ;
- raisons médicales à compter de 5 jours consécutifs de fonctionnement de l'établissement et sur présentation d'un certificat médical ;
- motif lié à la situation particulière de l'élève ou aux circonstances familiales (Laïcité à l'Ecole-Vademecum-octobre 2020).

Aucune remise d'ordre n'est accordée pour raisons médicales lorsque la durée de l'absence est inférieure à 5 jours consécutifs quel que soit le forfait.

Article 4 : Les aides sociales

Les élèves peuvent bénéficier de certaines aides destinées à réduire le coût des frais supportés par les familles. Ces aides émanent principalement du Ministère de l'Education Nationale et du Département, sous conditions de ressources.

- a) Les aides de l'Education Nationale reposent notamment sur les bourses nationales, la prime à l'internat et le fonds social des cantines.
- b) Une aide départementale est instaurée depuis 2018 en faveur des collégiens.

Ces aides peuvent concerner les frais d'internat et de restauration. Le montant varie de 50 € à 400 € et est versé aux collèges. Les familles doivent se rapprocher de leur collège de rattachement pour connaître les modalités d'interventions de cette aide.

Le montant des aides est déduit des sommes dues par les familles.

Article 5 : La prise en compte des prescriptions médicales

Un enfant souffrant d'une allergie alimentaire doit être admis à la demi-pension par le chef d'établissement après l'élaboration d'un Projet d'Accueil Individualisé établi en concertation avec le médecin scolaire (sauf éviction médicale).

La mise en place des conditions matérielles nécessaires à cet accueil relève de l'établissement et du Département.

Article 6 : Les dégradations volontaires du matériel

Toute dégradation volontaire constatée sera facturée aux responsables légaux des élèves auteurs des faits sur la base de la valeur de remplacement du matériel dégradé et selon les règles mises en place par le collège.

CHAPITRE II : L'ACCUEIL DES COMMENSAUX

Article 1 : Les modalités d'accès au service de la restauration scolaire

1.1. L'accueil

Si la capacité d'accueil le permet, le service de restauration peut accueillir :

- les personnels de l'établissement et relevant de la Fonction Publique ;
- les personnes extérieures au collège.

Les personnels de l'établissement porteurs d'un panier repas peuvent accéder à la salle de restauration dédiée aux adultes et utiliser les équipements dédiés à cet usage mis à leur disposition, dans le respect de l'organisation mise en place par l'établissement.

1.2. L'inscription

Les conditions d'inscription des commensaux au service de la restauration relèvent du conseil d'administration.

Article 2 : Les tarifs

Les tarifs de la restauration sont fixés par le Département pour une année civile. Il est rappelé que le premier tarif des commensaux doit être au moins égal au coût d'un repas payé par un élève quel que soit le forfait annuel choisi.

Les tarifs sont applicables à tous les agents de la fonction publique Etat, Territoriale ou Hospitalière.

Le prix du repas payé par les commensaux est fixé selon deux grilles tarifaires au choix de l'établissement (grille basée sur l'indice Majoré (IM) ou selon les catégories de la fonction Publique A, B ou C).

Les tarifs sont fixés selon les tranches suivantes :

IM < à 394, personnel non titulaire	Catégorie C, personnel non titulaire
IM compris entre 394 et 490	Catégorie B
IM > à 490	Catégorie A
Hôtes de passage	Hôtes de passage

Aucune exonération ou gratuité de repas n'est accordée.

Article 3 : Les modalités de paiement

Les commensaux ont accès au restaurant scolaire au moyen d'un ticket-repas ou d'une carte dans les conditions prévues dans l'établissement. Dans le cadre d'un ticket, il doit être acheté, à l'avance, auprès du service gestion.

Dans le cas exceptionnel où le paiement d'avance n'a pas été réalisé, le recouvrement relève de la responsabilité de l'agent comptable de l'établissement scolaire, après émission d'un titre de recette exécutoire de l'ordonnateur.

CHAPITRE III : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Durée du règlement

Le présent règlement prend effet dès sa notification et devra être intégré au règlement intérieur de l'établissement pour une application au plus tard le 1^{er} septembre 2022.

Toute modification fera l'objet d'une étude préalable par le Département.

Article 2 : Litige

Tout litige dans l'exécution du présent règlement fera l'objet préalablement d'un règlement amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Poitiers.

Le _____ à _____

RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE

Etablissement : Collège Jean HAY – 17320 Marennes

1. Présentation de l'organisation et des modalités de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe

Les modalités d'autoévaluation ont été mises en œuvre selon un calendrier précis et partagé par la principale avec tous les acteurs de la communauté éducative.

La méthodologie choisie a conduit, après un travail d'explication interne et de récupération d'informations externe (école primaire vivier de l'établissement) durant le 1er trimestre, à un conseil pédagogique présentant la démarche d'autoévaluation, puis la constitution d'un comité de pilotage et la projection d'un calendrier de travail tenant compte des attentes académiques ainsi que des aléas de cette année de crise sanitaire.

Les travaux prévus ont été réalisés en temps et en heure, auprès de tous les acteurs de la communauté éducatives mobilisés. Ainsi le rapport d'autoévaluation a-t-il pu être présenté en conseil d'administration fin mars après présentation en conseil pédagogique.

Nous remercions la communauté éducative pour sa mobilisation sous l'impulsion de Mme la principale dans un exercice nouveau pour tous. C'est sur ce travail que les trois évaluateurs externes se sont appuyés pour construire et organiser avec la cheffe d'établissement les deux jours de visite consacrés à l'évaluation externe du collège Jean Hay.

Ces deux jours d'évaluation externes ont été préparés début avril afin de convenir de dates qui perturbent au minimum le fonctionnement du collège ainsi que les emplois du temps des personnes rencontrées.

L'organisation des deux journées s'est appuyée sur le rapport d'autoévaluation. A partir des éléments saillants relevés, nous avons sollicité des entretiens avec des acteurs porteurs d'initiatives pédagogiques remarquables mais aussi des personnels en charge de missions spécifiques ou à forts enjeux dans le parcours des élèves.

Toutes les catégories de personnel ont pu être reçues en entretien et un temps de disponibilité des évaluateurs a été laissé à l'appréciation des personnels non conviés mais qui pouvaient venir s'entretenir avec un ou plusieurs évaluateurs.

Grâce à l'excellent accueil réservé, ces deux jours de visite, les 17 et 20 mai, se sont déroulés dans un climat d'écoute serein et propice aux échanges. Nous remercions la principale et tous les personnels qui se sont rendus disponibles. Nous avons apprécié la mise à disposition des espaces de travail tout comme l'accueil en restauration.

2. Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement

Le collège Jean Hay est implanté dans une rue à faible circulation d'un secteur pavillonnaire de la commune de Marennes-Hiers-Brouage qui compte un peu plus de 6000 habitants. En zone rurale proche du littoral, le collège est situé dans une zone économique fortement marquée par le poids de l'ostréiculture, éloigné des zones de densité urbaine du département.

Dans un cadre agréable et sécurisant, l'accueil des élèves se fait en retrait de la route d'accès grâce à un couloir réservé aux transports scolaires utilisés par plus de 90% des jeunes. Le collège est organisé sur trois niveaux et comporte de larges espaces, bien éclairés, facilitant la circulation tant en intérieur qu'en extérieur. Les salles de classes sont agréables, le CDI spacieux et bien structuré tout comme le restaurant scolaire (93% de DP). Ce collège offre des conditions d'accueil et de travail pour les élèves et personnels globalement très favorables. Au regard d'une rénovation déjà ancienne, force est de constater l'état de propreté remarquable d'un établissement de 50 ans. Cela témoigne d'une préoccupation forte des personnels et d'une volonté largement majoritaire des élèves de prendre soin de leur lieu de vie. Nul doute que cet environnement et ces comportements contribuent de manière significative à la qualité du climat scolaire.

L'accès aux installations sportives se fait sans déplacement, sauf pour la piscine dont le financement est intégralement pris en charge par la collectivité de rattachement.

A la rentrée 2020, le collège Jean Hay accueille 462 élèves répartis sur 18 divisions dont 2 de SEGPA ouvertes en septembre sur les niveaux 6ème et 5ème qui compense une baisse des effectifs amorcée il y a 4 ans. Un dispositif ULIS-TFC est également présent au collège, intégré au réseau Eclaire de Bourcefranc et est tête de réseau du PIAL. L'allemand ne sera bientôt plus enseigné mais une bilangue anglais-espagnol doit ouvrir à la rentrée 2021. LCA-Latin et AMP pour le niveau 3ème sont les seules options proposées.

Population scolaire : elle est issue pour la quasi-totalité des 5 écoles de secteur, la population défavorisée entrante est de 11 points supérieure à celle constatée au niveau départemental. L'IPS moyen (hors EGPA) des entrants 6ème nuance ce constat : de 99,7 à la rentrée 2020, il est de pratiquement 6 points inférieur au niveau départemental et de moins de 4 points inférieur au niveau académique. Cet IPS est relativement constant sur plusieurs années malgré une légère baisse des effectifs hors EGPA. La diminution du taux de boursiers niveau 3 est parallèle à celle constatée au niveau départemental, légèrement inférieure même. Pour autant, ce taux est de 2,5 points en deçà du niveau académique.

Résultats des élèves : avec un taux d'élèves en retard à l'entrée en 6ème en deçà des niveaux départemental et académique, les scores moyens en français et mathématiques sont inférieurs à ces références, particulièrement en mathématiques avec un différentiel moyen en défaveur du collège de 14 points. En fin de 3ème le taux de réussite au DNB est dans la moyenne si ce n'est supérieur à celles des niveaux départemental et académique. Toutefois, les résultats aux écrits de français et mathématiques sont inférieurs, exception faite de la session 2020.

L'équipe éducative est composée de trois personnels de direction (principale, principal adjoint et adjoint gestionnaire) dont la cheffe d'établissement est arrivée en septembre 2020. Outre cette direction, l'équipe vie scolaire est constituée d'un CPE et de 5 AED (qui peuvent aussi avoir le statut de parent d'élève), de trente-trois enseignants dont seulement un tiers a une ancienneté supérieure à 8 ans dans l'établissement, deux professeurs des écoles (pour l'ULIS et la SEGPA) et 4 AESH, 2 adjoints administratifs et 8 personnels du conseil départemental qui assurent l'accueil, l'entretien des locaux et la restauration. Un peu moins d'un tiers des enseignants demande une mobilité, pratiquement trois fois plus qu'au niveau académique.

Les moyens donnés à l'établissement indiquent des (E/D) et (E/S) supérieurs aux références départementale et académique, ce que confirme un H/E souvent inférieur au gré des ouvertures d'une division supplémentaire sur un niveau. Ceci n'est pas neutre sur le volume des HSA intégrées aux services des enseignants.

3. Points forts de l'établissement / Axes de progrès

Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

<p>Points forts A l'entrée en 6e, un accompagnement renforcé (PAP, AESH, ULIS, devoirs faits) Devoirs faits est dans les EDT</p> <p>Un lien efficace avec le 1e D.</p> <p>Des enseignants engagés dans des démarches de projets (notamment des projets innovants) et dans des ateliers.</p> <p>Un déploiement d'outils numériques à venir dans l'établissement.</p>	<p>Axes de progrès Adopter un outil pour centraliser les ateliers et projets pour les rendre plus visibles et mieux communiquer dessus.</p> <p>Coordonner les projets pour les intégrer de manière explicite aux parcours de l'élève. Eviter l'effet "tuyaux d'orgue" mais permettre la construction de projets par étapes ou par capitalisation sur les 4 années ou sur un cycle.</p> <p>Informier sur les actions pour favoriser l'implication de tous les acteurs dans les projets et ainsi les inscrire dans la durée.</p> <p>Développer l'évaluation des projets et du dispositif Devoirs faits.</p> <p>Développer des FIL et des formations avec le RUPN pour accompagner les bons usages numériques sur le plan pédagogique. Développer les compétences numériques des élèves et des enseignants grâce à des formations à PIX.</p>
--	---

La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

<p>Points forts Des élèves qui se sentent bien et mesurent l'engagement des adultes pour la vie collégienne. C'est aussi le cas des agents, des AED, des AESH, des enseignants et des représentants des parents d'élèves.</p> <p>Un collège bien entretenu, respecté et sécurisant.</p> <p>Une organisation des bâtis cohérente qui simplifie l'identification et le rôle des personnels.</p> <p>Un binôme santé-social investi et expérimenté - atout dans l'intégration progressive des nouveaux publics.</p> <p>Des élèves qui ne posent pas de problèmes majeurs de vie scolaire pour 95% d'entre eux.</p>	<p>Axes de progrès Une communication à affirmer / repenser entre équipe vie scolaire et direction.</p> <p>Une réflexion globale à mener sur les systèmes des punitions / sanctions pour obtenir une responsabilisation globale de tous les acteurs et une meilleure efficacité auprès des 5% d'élèves qui mobilisent les différents acteurs.</p> <p>Des locaux qui s'avèrent exigus avec le nombre d'élèves par classe, une salle de repos des agents à repenser.</p> <p>Un travail sur les CPS et la gestion des émotions peut-être trop peu partagé, à utiliser dans les contextes de gestion délicates de jeunes en rupture.</p>
--	---

--	--

Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'établissement

<p>Points forts</p> <p>Des enseignants individuellement engagés et actifs dans la pédagogie de projet, l'ouverture artistique-culturelle-sur le monde et pour le bien être des collégiens et ayant la confiance des parents.</p> <p>Une équipe AESH-ULIS-EGPA particulièrement bien intégrée et ravie de l'accueil pour l'ouverture de la SEGPA</p> <p>Une équipe vie scolaire engagée et investie dans la gestion des élèves tout comme les équipes des personnels d'accueil-d'entretien et de restauration. Bonne ambiance et articulation des deux services très opérationnelle.</p> <p>Une situation financière saine, très confortable grâce au soutien réaffirmé du conseil départemental facilitant des marges d'autonomie financière au service des priorités pédagogiques et éducatives.</p>	<p>Axes de progrès</p> <p>De ce foisonnement il ressort difficilement le fil rouge dont l'articulation avec les points faibles des élèves en matière de connaissances et de compétences, donc de résultats.</p> <p>S'appuyer sur les compétences de prise en charge des élèves d'EGPA pour les étendre aux élèves d'autres niveaux.</p> <p>Une représentativité enseignante stable et conséquente dans les instances décisionnelles de l'établissement.</p> <p>Un plan pluriannuel d'investissement tenant compte des enjeux financiers demandés par les enseignements techniques de la SEGPA : définir une priorité d'investissement en lien avec l'augmentation du niveau des élèves, les actions éducatives voire la communication externe, cela indépendamment des subventions et financement prévisibles de la collectivité.</p>
--	--

L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

<p>Points forts</p> <p>Un établissement en lien avec son environnement local grâce à l'implication des enseignants dans des projets de partenariats (locaux et territoriaux) en proximité y compris avec les partenaires économiques.</p>	<p>Axes de progrès</p> <p>Développer des partenariats internationaux réels ou virtuels avec eTwinning et Erasmus.</p> <p>Un Contrat Local Santé à réactiver sans le réduire au pilotage AS-infirmière mais dans une logique de programme d'actions du CESC.</p> <p>Un dispositif alternant à déployer dans le cadre du CLEE.</p>
--	---

4. Bilan global et perspectives sur la base des orientations proposées par le rapport d'auto-évaluation

AXES STRATEGIQUES	LEVIERS	ACTIONS	SUIVI et ACCOMPAGNEMENT Notamment FORMATION
Renforcer la motivation par une adhésion plus large à l'offre éducative proposée	Dispositif DF Climat scolaire Cogni-classe Engagement enseignant Diversité des ateliers et richesse de la vie collégienne Intégration d'une section EGPA	Renforcer DF - dans une optique d'accompagnement à distance des élèves - en valorisant le travail effectué dans ce cadre Valoriser les compétences transversales dans l'évaluation du SC. Développer-consolider les actions innovantes Développer l'accompagnement aux usages numériques éducatifs	S'interroger sur l'adéquation entre DF et les résultats de l'évaluation 6ème pour une exploitation plus ciblée des moyens choisis dans la ventilation DGH sur le français et les mathématiques. Exploiter les résultats aux tests de positionnement sur les fondamentaux et de manière transversale (lecture et compréhension de consignes, construction des compétences orales par exemple). Suivre des FIL (réseau d'établissements) pour développer l'innovation et renforcer les actions déjà mises en place - Création de formations en lien avec la DANE et le RUPN pour l'accompagnement pédagogique des enseignants aux usages numériques et à la certification PIX
Parcours - orientation et ambition scolaire	La dynamique d'éducation à l'orientation installée sur le niveau 3ème L'intégration positive de publics à besoins éducatifs particuliers	Accentuer la réflexion, la communication élève/parent sur l'orientation dès la 4ème Poursuivre le déploiement de l'EGPA dans les niveaux supérieurs	Prendre la mesure de ce que représentent les réformes du lycée et de la voie pro – mettre en perspective les attendus avec ce qui est fait par les élèves Accompagner les élèves à l'orientation post 3e de manière progressive en construisant un parcours avenir autour de la question : réfléchir à son orientation c'est quoi faire ? Comment ? À partir de quand ? Et avec qui ? Etablir des relations privilégiées et récurrentes avec le lycée de secteur et deux autres lycées du territoire en lien avec le maillage EClore – tableau de bord Indicateur possible : taux de réussite aux bacs 3 ans après la 3ème
Cohérence et effet des politiques éducatives et actions portées	Une base solide de partenariats,	Conforter la mobilité, la mixité culturelle et	Développer des projets interdisciplinaires qui prennent appui sur des partenariats avec d'autres établissements et d'autres pays

	UN PEAC existant	l'ouverture internationale Travailler la question du climat scolaire depuis la classe jusqu'à la famille	<p>Informier et mobiliser autour de projets e-Twinning et Erasmus+</p> <p>Construire une répartition équilibrée de l'engagement des acteurs pour la durabilité et le choix des projets en veillant au tuilage de ceux-ci</p> <p>Définir la place de chacun dans le processus de prise en charge des élèves perturbateurs, engager une réflexion approfondie sur les punitions/sanctions, qui fait quoi et rendre compte de la politique menée.</p>
Communication formalisée et valorisante	<p>Engagement des personnels</p> <p>Bienveillance des élèves et des familles sur les personnels et attachement à leur collègue</p>	<p>Valider l'obtention du label E3D</p> <p>Développer des outils de communication internes favorisant le partage d'information entre les acteurs</p>	<p>S'engager dans la validation du cahier des charges du label en liaison avec la mission E3D</p> <p>Retour des cellules de veille sur le champ des informations partagées autorisées</p> <p>Faire connaître le savoir-faire et l'identité de l'établissement par la promotion de son dynamisme et de ses résultats</p> <p>Un livret d'accueil-présentation reprenant les éléments structurant l'établissement (format papier et numérique) reprenant les éléments institutionnels et les caractéristiques de l'établissement comme outil de communication interne et de valorisation auprès des partenaires.</p>

5. Modalités de suivi et d'accompagnement recommandée, notamment en matière de formation.

Si le collège Jean Hay fait preuve d'une belle dynamique de projets et d'une reconnaissance externe, il se dégage un collectif plus fragile autour de la réussite des élèves ainsi que du bien être des personnels. Aussi nous proposons que l'établissement soit accompagné dans ces réflexions sur les entrées suivantes :

Le numérique éducatif : avec le soutien de la DANé, du CARDIE, de la DAREIC, de la correspondante locale eTwinning et la sollicitation de FIL, l'établissement peut réinterroger plusieurs axes de progrès indiqués : pilotage des usages numériques pour les apprentissages et dans le travail interdisciplinaire en projets, intégration de l'outil PIX pour développer les compétences numériques des élèves et des enseignants, pilotage des actions innovantes en lien avec le futur projet d'établissement, apport-intérêt-plus-valeur des cogni-classes et essaimage sur l'ensemble des niveaux, ouverture à des partenariats avec d'autres établissements en France ou à l'étranger, exploitations et adéquations des évaluations de 6ème, résultats des élèves au DNB, articulation entre AESH et enseignants pour un accompagnement plus performant et mieux préparé en amont

(utilisation d'un outil de liaison qui permette aux AESH d'avoir accès aux contenus de cours et accès à des outils adaptés pour les élèves à BEP par exemple) dans une perspective d'autonomisation progressive du post 3ème des jeunes concernés. Cette / Ces entrées permettront aussi de nourrir la réflexion sur le projet d'établissement 2022-2027 en cohérence avec le projet académique liant ambition scolaire et numérique éducatif.

Le climat scolaire : pour le collège, il peut être utile de s'interroger sur l'alliance éducative qui doit permettre d'articuler le travail équilibré de chacun des acteurs dans la prise en charge de jeunes dont l'adhésion spontanée fait parfois défaut. Face au constat d'une difficulté croissante des élèves sur le plan des apprentissages, une offre concertée appuyée sur une identification des besoins (diagnostic) et actualisée permettrait une meilleure adéquation aux attentes.

Réfléchir sur cette entrée c'est aussi prendre la mesure des investissements individuels des acteurs pour définir un engagement plus collectif, limitant peut-être ainsi les déceptions, parfois facteur de démobilisation de tous les acteurs face à une population d'élèves qui évolue dans ses besoins d'accompagnement. En fédérant les actions autour d'objectifs globaux plus clairs, l'action collective permettrait sans doute d'éviter une impression d'éparpillement pour privilégier la construction de parcours cohérents pour les élèves.

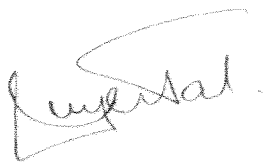
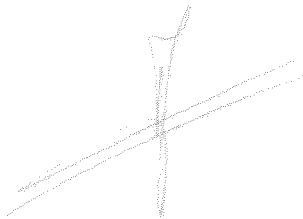

C'est donc vers un véritable travail introspectif que le collège peut s'engager. Cela nécessite d'utiliser les moyens et temps de réflexions collectifs, comme les journées banalisées ou par le biais d'une FIL sur l'un des axes de travail soulignés dans la partie précédente pour :

- construire et partager avec tous un tableau de bord vie scolaire ;
- accompagner et prendre en charge des élèves qui s'affranchissent du respect du règlement

intérieur ainsi que celui des jeunes au parcours différenciés comme les alternants.

Une demande de FIL peut également faire l'objet d'un accompagnement disciplinaire et vie scolaire croisé avec la présence éventuelle d'IPR.

Naturellement ce nouveau cadre s'articulera avec l'explicitation envers les familles selon un axe de communication crucial à intégrer à ce processus d'introspection sur la question du climat scolaire.

Évaluateur 1	Évaluateur 2	Évaluateur 3
<p>Nom : LUYER-TANET Prénom : Sylvie Fonction : IA-IPR de LVE (anglais) Date : le 22 juin 2021</p> <p>Signature :</p> 	<p>Nom : MAZURIER Prénom : Nicolas Fonction : CT-EVS Date : 22 juin 2021</p> <p>Signature :</p> 	<p>Nom : Valentin Prénom : Isabelle Fonction : Faisant-fonction d'inspectrice anglais-lettres (IEN 2n degré) Date : 22 juin 2021</p> <p>Signature :</p> 

Annexe 16

Motion des enseignants au conseil d'administration

Marennes, le 01 juillet 2021

Les enseignants du collège Jean Hay tiennent à porter à la connaissance du CA, par la lecture et l'inscription au Procès-verbal de cette motion, leur très vive inquiétude quant aux conditions d'accueil des élèves du collège et notamment les élèves des classes de segpa à la rentrée prochaine. Nous souhaitons signaler que cette motion ne vise pas expressément Madame la principale qui dit avoir fait ce qui était en son pouvoir.

Au préalable, pour bien saisir les enjeux de l'enseignement en Segpa, voici quelques éléments à souligner :

Les circulaires n° 2015-176 du 28-10-2015 et n° 2009-060 du 24 avril 2009 précisent que :

La section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) est une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire. Elle a pour objectif la réussite du plus grand nombre d'élèves. Les enseignants spécialisés qui y exercent instaurent un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant.

Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation dont le premier objectif est l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences, défini en application de l'article L.122-1-1 du code de l'éducation. Les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) reçoivent une formation qui s'inscrit dans les finalités d'ensemble du collège et qui leur permet de construire un projet personnel d'orientation. Tous les élèves doivent, à l'issue de cette formation, être en mesure d'accéder à une formation en lycée professionnel, en établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou en centre de formation d'apprentis (C.F.A.), les conduisant à une qualification de niveau V.

Afin d'atteindre cet objectif, la formation dispensée aux élèves conjugue un enseignement général et des enseignements complémentaires (au sens des dispositions de l'article L.332-3 du code de l'éducation) et requiert des démarches et des conditions pédagogiques adaptées.

À partir de la classe de quatrième, les élèves découvrent différents champs professionnels (ensemble de métiers présentant une proximité en termes d'activités et de compétences mises en œuvre) dans les domaines de la production de biens et de services et sont préparés à l'accès à la formation professionnelle en combinant :

- des activités pratiques organisées au sein des plateaux techniques des SEGPA en relation avec des champs professionnels ;
- des stages d'initiation et d'application en milieu professionnel ;
- des activités de découverte professionnelle visant à élargir le choix d'orientation au-delà des domaines couverts par les plateaux techniques de chaque SEGPA et de son réseau.

Les activités pratiques, organisées au sein des plateaux techniques de leur établissement et à l'occasion des stages d'initiation puis d'application, permettent aux élèves de préciser leur représentation des métiers. Un plateau technique correspond à une organisation spatiale et matérielle qui permet aux élèves de conduire des activités de découverte de l'ensemble d'un champ professionnel donné. Il comprend au moins deux zones, chacune pouvant être distribuée en plusieurs secteurs :

- une zone dédiée à des activités pratiques mettant en œuvre des équipements s'inscrivant dans les limites prescrites par le code du travail ;
- une zone dédiée à des activités de préparation, de recherche et de synthèse.

Cette année, les conditions sanitaires ont forcé les élèves du collège plus nombreux après l'ouverture de la segpa à occuper par manque de place la salle informatique, la salle de réunion et une salle de classe réservée auparavant aux élèves du dispositif ULIS. L'occupation de la salle informatique empêchait son utilisation par les autres classes. Quant aux élèves d'ULIS, ils se sont retrouvés dans un réduit de 25 m² non adapté à leur enseignement (impossibilité d'accueillir tous les élèves du dispositif en même temps, pas de point d'eau, pas d'espace de mise au calme pour accueillir les élèves en crise). Nous attirons l'attention sur les tensions engendrées par ce manque de place et les conditions précaires imposées aux élèves et à toute la communauté éducative.

Une construction supplémentaire au collège était prévue lors de l'ouverture de la Segpa afin de répondre à l'augmentation des effectifs et surtout de permettre aux élèves de faire les activités pratiques dans une organisation spatiale et matérielle adaptée au champ professionnel avec l'inclusion d'un plateau technique : Vente, distribution et logistique.

Malheureusement, à ce jour, seuls deux modulaires sont envisagés pour répondre à la mise en place de la structure Segpa qui accueillera à la rentrée 2021 trois divisions et quatre en 2022. Il a été évoqué la possibilité inconcevable de positionner ces modulaires sur les installations sportives du collège. Si tel était le cas, nous refuserions catégoriquement d'enseigner dans ces conditions.

Nous dénonçons les conditions d'accueil insuffisantes pour la rentrée de septembre 2021. Le plus dommageable c'est que le plateau technique sera réduit à une simple salle dans le modulaire. Comment accepter de priver les élèves du matériel et de l'environnement absolument nécessaires à leur apprentissage ? De plus, les modulaires ne sont pas prévus pour accueillir durablement des classes. Or, nous savons par expérience que ces bâtiments transitoires s'inscrivent durablement dans le paysage scolaire. A l'heure de l'école inclusive l'institution s'inscrit-elle à son tour dans la stigmatisation de ces élèves parfois mis à l'écart ?

Pour finir, nous nous étonnons du manque d'anticipation lors de la création de la structure SEGPA et nous refusons ces conditions de travail inacceptables.

Les enseignants du collège Jean Hay